



BUDGET DE DÉPENSES

2018 ► 2019

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES DÉPENSES DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES



BUDGET DE DÉPENSES

2018 ► 2019

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES DÉPENSES DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

pour l'année financière se terminant
le 31 mars 2019

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Pierre Arcand,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2018-2019

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal – Mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80700-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-80701-8 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)

ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	7
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	23
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	31
Conseil exécutif	39
Culture et Communications	53
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	63
Économie, Science et Innovation	71
Éducation et Enseignement supérieur	81
Énergie et Ressources naturelles.....	93
Famille	99
Finances	107
Forêts, Faune et Parcs	115
Immigration, Diversité et Inclusion.....	121
Justice.....	129
Relations internationales et Francophonie	143
Santé et Services sociaux	149
Sécurité publique	157
Tourisme.....	165
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	171
Travail, Emploi et Solidarité sociale.....	181

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2018-2019		2017-2018 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	139,6	2,2	137,4	137,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	188,0	85,0	103,0	103,0
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 889,0	34,2	1 889,5	1 854,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	899,2	13,7	885,6	885,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 721,6	423,2	1 150,6	1 298,4
Conseil exécutif	463,0	39,2	426,2	423,8
Culture et Communications ⁴	726,2	25,0	700,8	701,2
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	175,5	14,2	158,9	161,3
Économie, Science et Innovation	1 017,4	214,1	947,4	803,3
Éducation et Enseignement supérieur	19 380,1	1 311,1	18 119,6	18 069,0
Énergie et Ressources naturelles	84,1	(7,6)	72,7	91,7
Famille	2 657,2	109,7	2 547,5	2 547,5
Finances ⁴	200,5	20,8	194,8	179,7
Forêts, Faune et Parcs	488,5	(0,9)	479,4	489,5
Immigration, Diversité et Inclusion	339,0	185,7	307,5	153,3
Justice	1 016,6	73,4	936,7	943,2
Relations internationales et Francophonie	111,6	2,8	106,3	108,8
Santé et Services sociaux	38 540,8	1 671,4	36 789,7	36 869,4
Sécurité publique	1 587,7	28,7	1 528,2	1 559,0
Tourisme	185,4	12,5	171,4	172,9
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	698,2	12,5	675,6	685,7
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 360,2	7,2	4 270,1	4 353,0
Crédits non dépensés	-	-	(7,7)	-
Dépenses de programmes	76 869,4	4 278,0	72 591,4	72 591,4
Service de la dette	7 160,4	(60,1)	7 220,5	7 220,5
Dépenses budgétaires	84 029,8	4 217,9	79 811,9	79 811,9

¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations tangibles », « Immobilisations en ressources informationnelles » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2018-2019. De plus, les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2018-2019.

³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2018-2019 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement (RDL), la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et l'Office de la protection du consommateur (OPC).

En tant que responsable de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires municipaux, il met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficience de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordable et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de logement locatif résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locateurs et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges ainsi que des lieux de baignade. La RBQ veille à l'intégrité des entrepreneurs de construction et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

L'OPC surveille l'application de lois sous sa responsabilité. Il a aussi pour mandat d'informer collectivement et individuellement les consommateurs, de les éduquer et de recevoir leurs plaintes. De plus, il favorise la concertation des acteurs du marché de la consommation. Finalement, il représente les intérêts des consommateurs auprès d'organismes publics québécois, canadiens et internationaux.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2018-2019 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome. Il considère que, dans un effort de décentralisation, ces instances doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions, et qu'elles doivent pouvoir compter sur des leviers financiers adéquats.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la vision renouvelée des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités découlant de la reconnaissance de celles-ci comme gouvernements de proximité. Il soutiendra aussi la métropole et la capitale nationale dans l'exercice de leurs responsabilités uniques, notamment par la réalisation des engagements prévus aux ententes-cadres conclues avec ces dernières.

Actions envisagées

- L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 a été conclu le 29 septembre 2015. Il prévoit que le gouvernement du Québec alloue en 2018 un montant de 818,7 M\$ aux organismes municipaux, dont 320,8 M\$ est prévu au budget de dépenses du Ministère;
- Le Ministère versera 520,9 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, incluant la mesure de bonification prévue à l'Accord de partenariat avec les municipalités;
- Le Ministère poursuivra la réflexion sur la modernisation des lois municipales en tenant compte du nouveau statut des municipalités;
- Le Ministère participera à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux pris dans le cadre des travaux sur la redéfinition des relations Québec-municipalités, dont notamment ceux avec les villes de Québec et de Montréal dans le cadre de la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale et de la métropole et des ententes conclues avec ces dernières;
- Le Ministère poursuivra également son soutien à la Ville de Montréal par le biais d'une aide de 86,5 M\$ comme prévu par l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole;
- Le Ministère produira des outils d'accompagnement de façon à faciliter l'application par les municipalités des nouvelles dispositions législatives découlant de la reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité;

- Le Ministère continuera les travaux nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, adoptée en novembre 2016 (L.Q. 2016, chapitre 24);
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités et du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités;
- Le Ministère poursuivra ses travaux de vérification pour s'assurer, entre autres, du respect des règles de gestion contractuelle ainsi que l'accompagnement auprès de certaines municipalités afin d'améliorer leurs pratiques de gestion;
- Le Ministère collaborera aux travaux du comité interministériel sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- Le Ministère mettra sur pied un pôle d'expertise en gestion contractuelle afin d'offrir un soutien aux municipalités pour qu'elles adoptent de saines pratiques en matière d'adjudication de contrats;
- Le Ministère publiera des guides et des documents techniques, notamment sur le développement et l'aménagement durables des territoires et sur la révision du régime d'impôt foncier à taux variés.

ORIENTATION 2

Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les divers ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux.

Actions envisagées

- Le Ministère, avec ses programmes d'aide financière, appuiera les investissements des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des projets d'infrastructures collectives. Des investissements du gouvernement du Québec de l'ordre de 7,0 G\$ alloués au Ministère dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) au cours des dix prochaines années, sont prévus pour accompagner les municipalités dans leurs dossiers. Des sommes provenant du gouvernement du Canada s'ajoutent également à ces investissements. L'enveloppe accordée aux différents programmes du Ministère permettra la réalisation d'un nombre considérable de projets visant à maintenir les services à la population et à améliorer leur qualité de vie;
- Le Ministère poursuivra son appui auprès des petites municipalités dans le contexte où elles éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire. Les programmes du Ministère sont effectivement modulés pour tenir compte de leur capacité financière;
- Différentes adaptations et modifications aux programmes d'aide financière du Ministère seront apportées afin de simplifier l'offre des programmes et la reddition de comptes exigée aux municipalités;

- Des aides financières de 107,3 M\$ sont prévues en 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, dont 2,3 M\$ pour le Gouvernement de la nation crie. Tel que convenu dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, les ententes signées avec les municipalités régionales de comté (MRC), les agglomérations et les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2020 afin que ces organismes puissent soutenir des projets de développement dans leur territoire;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), entrée en vigueur le 3 mai 2012, et de la stratégie gouvernementale en la matière;
- Des aides financières de 45,0 M\$ sont disponibles en 2018-2019 dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, afin de soutenir des projets régionaux;
- Le Ministère poursuivra la coordination des activités gouvernementales en soutien à la Ville de Lac-Mégantic dans son projet de reconstruction et de relance à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013. De plus, le Ministère maintiendra les versements de l'aide financière jusqu'au 30 novembre 2018, soit la date de fin du programme mis en place afin d'indemniser la Ville et les sinistrés pour des dépenses non couvertes par d'autres programmes gouvernementaux. Des versements de 8,8 M\$ sont prévus en 2018-2019 à partir de la provision constituée en 2013-2014;
- Le Ministère continuera de soutenir l'essor et le dynamisme de la métropole par l'entremise du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, à raison de 17,0 M\$ en 2018-2019;
- Le Ministère participera aux chantiers gouvernementaux prioritaires : implantation de la Stratégie maritime, Plan Nord, Plan d'action en électrification des transports, etc.;
- Le Ministère soutiendra la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement des communautés métropolitaines de Québec et de Montréal;
- En collaboration avec les ministères et organismes concernés et en consultation avec le milieu municipal, le Ministère poursuivra le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- Le Ministère poursuivra le renforcement de son accompagnement des MRC et des communautés métropolitaines, notamment par le biais de ses directions régionales et du Secrétariat à la région métropolitaine, dans l'exercice de leurs responsabilités en aménagement du territoire et en urbanisme.

ORIENTATION 3

Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

L'objectif est de préparer le Ministère aux importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision de certains de ses processus qui sous-tendent les services rendus.

Actions envisagées

- Le Ministère poursuivra la modernisation, l'entretien et l'amélioration des actifs informatiques en support à sa mission;
- Le Ministère poursuivra la modernisation de son cadre de développement de système en misant sur les concepts éprouvés de l'approche Agile et en ayant recours aux meilleurs services et pratiques de l'industrie;

- Le Ministère poursuivra la révision de sa stratégie de gestion de l'expertise en technologie de l'information qui vise notamment à consolider l'expertise et le savoir-faire des ressources internes et à cibler des opportunités d'externalisation à faible risque;
- Le Ministère réalisera un exercice de planification de la main-d'œuvre qui lui permettra d'identifier les zones de vulnérabilité, de déterminer les besoins de main-d'œuvre à court, moyen et long termes ainsi que de définir les mesures de recrutement et de développement des compétences pour son personnel à mettre en place. De plus, compte tenu des impacts positifs sur la performance de l'organisation, le Ministère se fera une priorité d'augmenter le pourcentage des employés qui ont reçu des attentes signifiées et une évaluation du rendement pour favoriser une gestion orientée vers les résultats et miser sur le développement du personnel;
- Le Ministère poursuivra sa participation et sa contribution aux travaux de révision des programmes.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2018-2019 sont les suivants :

- Poursuivre la réalisation de logements sociaux et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste par l'entremise du programme AccèsLogis Québec (ACL);
- Accentuer ses interventions auprès des ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement par le biais de ses programmes;
- Poursuivre ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements;
- Accroître ses interventions en matière d'adaptation et de rénovation domiciliaire auprès de ménages dans le besoin au moyen de ses différents programmes s'adressant en particulier aux personnes handicapées, aux propriétaires à faible revenu en région rurale et aux propriétaires dont les résidences sont endommagées notamment par la pyrrhotite;
- Réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés;
- Soutenir les initiatives en habitation de la Ville de Montréal.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés notamment dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7), la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » s'établit à 1 889,0 M\$ en 2018-2019, soit 34,2 M\$ de plus que la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique notamment par l'obtention de crédits additionnels afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 60,0 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées ou des infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 25,3 M\$ pour s'établir à 447,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe des mesures de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux ainsi que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal et soutient les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 639,1 M\$, soit une hausse de 3,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Cette hausse est attribuable essentiellement au versement des compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme offre un soutien financier aux MRC dans l'exercice de leurs compétences pour favoriser le développement local et régional. Il permet également de soutenir des organismes dans la réalisation de projets de développements alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme s'établit à 163,5 M\$, soit une hausse de 18,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est principalement due à la majoration de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires tel que prévu à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 et à la bonification du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 127,1 M\$, soit une hausse de 3,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Cette variation est principalement due à l'ajustement annuel du transfert octroyé à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'enquête sur un manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité, de promotion de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie, de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes, d'avis de conformité, de médiation et d'arbitrage, de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête publique, d'organisation territoriale et de fixation de tarifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 3,6 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il soutient le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordable, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois, les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités de la Régie du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celle-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont elle est saisie, de favoriser la conciliation entre les locataires et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations découlant d'un bail de logement. La Régie veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget de ce programme s'établit à 439,8 M\$, soit une baisse de 16,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. En tenant compte des autres sources de financement, les prévisions de dépenses de la SHQ s'établissent à 1,2 G\$ en hausse de 72,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette augmentation principalement en dépenses de transfert, s'explique notamment par une hausse du déficit d'exploitation des organismes subventionnés dans le cadre du programme de logements sans but lucratif relativement au financement des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation ainsi que par une hausse des dépenses du programme Supplément au loyer. Également, une partie de l'augmentation provient des mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale et par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 8

Protection des consommateurs

Ce programme vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Par rapport à la dépense probable 2017-2018, il n'y a aucune variation importante à ce programme.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	60 034,3	283,2	59 210,7	59 751,1
2. Modernisation des infrastructures municipales	447 774,1	25 342,6	437 655,5	422 431,5
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	639 125,0	3 495,0	635 630,0	635 630,0
4. Développement des régions et des territoires	163 461,8	18 118,2	145 343,6	145 343,6
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	127 144,4	3 253,2	143 891,2	123 891,2
6. Commission municipale du Québec	3 591,9	174,4	3 417,5	3 417,5
7. Habitation	439 786,6	(16 561,9)	456 348,5	456 348,5
8. Protection des consommateurs	8 103,4	51,0	8 052,4	8 052,4
Total	1 889 021,5	34 155,7	1 889 549,4	1 854 865,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 2,3 M\$, en baisse de 2,5 M\$ par rapport à l'exercice 2017-2018.

La variation est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	305,0	(215,0)	520,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 011,3	(2 306,2)	4 317,5
Prêts, placements, avances et autres	1,0	-	1,0
Total	2 317,3	(2 521,2)	4 838,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	3 591,9	3 417,5
Office de la protection du consommateur	8 103,4	8 052,4
Régie du logement	22 120,0	21 889,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie du bâtiment du Québec	66 102,8	-	62 059,1	-
Société d'habitation du Québec	1 231 409,3	417 666,6	1 158 906,0	434 458,7

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement des territoires				
Dépenses	120 735,8	107 339,0	105 872,5	102 339,0
Investissements	-		-	

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions touchent le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et il est impliqué dans la formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Sa clientèle se compose principalement d'entreprises agricoles et couvre également les entreprises agroalimentaires liées au développement du secteur agricole.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec est un organisme exerçant un rôle de régulation socio-économique. Elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 899,2 M\$. La répartition se présente comme suit : 51,2 % du budget est consacré au Ministère et 48,8 % va aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 425,5 M\$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au programme de remboursement des taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles augmentent de 2,7 M\$ pour atteindre 162,2 M\$ au cours de l'exercice 2018-2019.

La répartition budgétaire 2018-2019

	M\$	%
Budget du Ministère sans le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et les organismes	297,9	33,1
Programme de remboursement des taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles	162,2	18,1
Organismes	439,1	48,8
Total	899,2	100,0

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent en fonction de la mise en œuvre de la nouvelle Politique bioalimentaire et, de façon transitoire, à l'intérieur de la prolongation des deux orientations stratégiques ministérielles, à savoir : contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire et soutenir un développement bioalimentaire responsable.

ORIENTATION 1**Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire****Actions envisagées**

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Accompagnement des entreprises agricoles et de transformation alimentaire dans l'amélioration de leur compétitivité;
- Réalisation de diagnostics sectoriels pour aider les filières à orienter leur développement sur le plan de la prospérité et de la durabilité;
- Soutien aux entreprises de transformation alimentaire pour le développement de produits distinctifs, nutritifs et à valeur ajoutée;
- Soutien aux activités et travaux facilitant la diffusion et le transfert des connaissances ainsi que l'intégration des résultats de recherche et d'innovation dans les pratiques des entreprises;
- Appui aux entreprises bioalimentaires pour accroître la présence de leurs produits sur les marchés en croissance;
- Appui et accompagnement à l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la transformation alimentaire;
- Offre d'une formation collégiale en agriculture et agroalimentaire et soutien aux activités de formation continue dans le domaine;
- Appui aux acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire, dont ceux identifiés dans le cadre des plans de développement de la zone agricole;
- Appui au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

ORIENTATION 2

Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Contrôle de la sécurité des aliments et responsabilisation des établissements alimentaires à l'égard de la gestion des risques sanitaires;
- Amélioration de l'accès à de l'information sur la qualité des aliments destinée aux consommateurs;
- Poursuite des activités favorisant l'adoption de pratiques recommandées en la matière de biosécurité, d'antibiorésistance, de santé et de bien-être des animaux;
- Application des dispositions législatives touchant le bien-être des animaux d'élevage et de compagnie;
- Appui à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé et la conservation des sols;
- Poursuite des efforts visant une utilisation responsable des pesticides et une réduction des risques liés à leur usage;
- Appui aux initiatives contribuant à l'adoption de pratiques de pêches durables et de démarches d'écocertification pour les produits marins québécois;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance du secteur biologique.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 899,2 M\$. Par rapport à la dépense probable 2017-2018 de 885,5 M\$, il s'agit d'une augmentation de 13,7 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement des potentiels et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans les domaines de la production agricole, de la capture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires dans une perspective de développement durable, dont le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 460,1 M\$ pour l'exercice 2018-2019 est supérieur de 18,5 M\$ à la dépense probable pour l'exercice 2017-2018. Cette hausse est essentiellement attribuable au programme de remboursement des taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles, à la Politique gouvernementale de prévention en santé, aux programmes d'aide à l'investissement en agriculture, à l'utilisation responsable des pesticides, à l'appui à l'agriculture novatrice et à la transformation alimentaire ainsi qu'au financement partiel de mesures prévues pour donner suite à la nouvelle Politique bioalimentaire.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant, notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Le budget de dépenses relatif au programme 2 regroupe La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La baisse de 4,8 M\$ entre le budget de dépenses pour l'exercice 2018-2019 et la dépense probable pour l'exercice 2017-2018 provient principalement de la diminution de la contribution versée à La Financière agricole du Québec afin de permettre le financement partiel de mesures prévues pour donner suite à la nouvelle Politique bioalimentaire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	460 067,0	18 518,5	441 631,7	441 548,5
2. Organismes d'État	439 160,6	(4 779,7)	443 940,3	443 940,3
Total	899 227,6	13 738,8	885 572,0	885 488,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 1,1 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	11 205,4	0,4	11 205,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 260,0	(1 100,0)	7 360,0
Prêts, placements, avances et autres	500,0	-	500,0
Total	17 965,4	(1 099,6)	19 065,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 471,9	9 435,2
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 210,9	3 887,9

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	405 082,9	425 477,8	442 698,2	430 617,2

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de l'Autorité des marchés publics.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

Les organismes

La Commission de la fonction publique, comme tribunal administratif, entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Le Centre de services partagés du Québec fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de soutien aux activités gouvernementales de communication.

L'Autorité des marchés publics a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment les processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les évaluations du rendement. Elle doit, en outre, établir les règles de fonctionnement du système électronique d'appel d'offres, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et surveiller tout autre processus contractuel déterminé par le gouvernement.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2018-2019, les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor sont en fonction des orientations stratégiques qui visent à assurer le respect de la politique budgétaire du gouvernement, à favoriser la performance de l'administration publique ainsi qu'à accroître la transparence des actions de l'administration publique. Les principales priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor se traduisent de la façon suivante :

ORIENTATION 1

Contribuer au contrôle de la croissance des dépenses et des effectifs

Actions envisagées

- Veiller au contrôle des dépenses et des effectifs;
- Renforcer l'encadrement de la promesse et de l'octroi des aides financières;
- Assurer la planification des investissements publics en infrastructures.

ORIENTATION 2

Contribuer à l'efficacité et l'efficience des services publics

Actions envisagées

- Assurer la planification d'évaluation de programmes à l'échelle gouvernementale;
- Mettre en œuvre le mécanisme de révision permanente des programmes;
- Accroître l'accessibilité aux contrats publics et l'intégrité des processus par la mise en œuvre des meilleures pratiques en gestion contractuelle;
- Accroître la performance de la gestion des technologies de l'information.

ORIENTATION 3

Renforcer l'expertise de l'État

Actions envisagées

- Consolider l'expertise de l'État;
- Assurer la pérennité et l'évolution de l'expertise du Secrétariat.

ORIENTATION 4

Contribuer à l'amélioration des processus de reddition de comptes publique

Actions envisagées

- Optimiser des pratiques de gestion axées sur les résultats;
- Optimiser la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle;
- Poursuivre le développement des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures;
- Accroître la transparence, l'innovation, la participation et la collaboration au sein des ministères et organismes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 643,2 M\$, en baisse de 41,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 81,6 M\$, en hausse de 7,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018.

Cette variation s'explique principalement par l'ajustement des budgets consentis à la rémunération, aux négociations des conventions collectives, aux loyers ainsi qu'à la refonte de systèmes informatiques de mission.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 200,0 M\$, en diminution de 12,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018.

Cette variation s'explique notamment par la fin de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques et d'ententes de financement centralisé relatives aux loyers et aux solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR). Ces réductions ont compensé la mise sur pied de l'Autorité des marchés publics, de la stratégie pour une administration publique numérique, ainsi que l'accroissement des dépenses de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2018-2019 de 4,4 M\$, est comparable à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 357,2 M\$, dont 352,7 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que 4,5 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La diminution de 37,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 s'explique par un ajustement à la baisse des coûts des régimes de retraite ainsi qu'une contribution additionnelle en 2017-2018 à la caisse des participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux, aux dépenses prévues, mais non ventilées dans les portefeuilles ministériels ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Discours sur le budget 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	81 649,5	7 921,8	73 267,7	73 727,7
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	200 018,5	(12 464,4)	211 266,3	212 482,9
3. Commission de la fonction publique	4 400,0	65,8	4 434,2	4 334,2
4. Régimes de retraite et d'assurances	357 163,6	(37 448,0)	394 611,6	394 611,6
5. Fonds de suppléance	1 078 338,5	465 139,0	467 066,0	613 199,5
Total	1 721 570,1	423 214,2	1 150 645,8	1 298 355,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements est dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor. Il correspond au niveau d'immobilisations en ressources informationnelles inscrit au Plan québécois des infrastructures.

Le budget comprend également un montant de 700,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	400,0	-	400,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 425,0	(30,0)	2 455,0
Prêts, placements, avances et autres	700 125,0	-	700 125,0
Total	702 950,0	(30,0)	702 980,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	4 400,0	4 334,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés publics	11 750,4	11 000,0	-	-
Centre de services partagés du Québec	557 382,4	-	544 970,3	-
Société québécoise des infrastructures	1 018 444,0	-	982 182,0	-

CONSEIL EXÉCUTIF

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement, ainsi que de la communication gouvernementale.

Pour ce faire, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- Le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le secrétariat assure également la mise en œuvre de la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de favoriser le dialogue, tant auprès des représentants de la société civile qu'auprès des partenaires fédératifs. Ce secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne;
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mandat d'assister le ministre responsable et de coordonner l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;
- Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination interministérielle et du suivi de l'action gouvernementale en la matière. Il appuie la plupart de ses interventions en regard du cadre de référence qu'est la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : Ensemble pour les générations présentes et futures;
- Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister la ministre responsable, notamment à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, il assure un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières;
- Le Secrétariat aux affaires maritimes a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie maritime du Québec. Il appuie le ministre délégué et le conseille sur toute question ayant un impact significatif sur la mise en valeur et le développement du potentiel maritime;

- Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a pour mandat d'assister la ministre responsable, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux et de leur application. Il conseille le gouvernement, les ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, ententes, programmes ou politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

De plus, dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, le Ministère compte sur les Secrétariats suivants :

- Le Secrétariat du Conseil exécutif;
- Le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- Le Secrétariat à la législation;
- Le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable;
- Le Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel;
- Le Secrétariat à la communication gouvernementale, incluant l'Ordre national du Québec;
- Le Secrétariat aux emplois supérieurs.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2018-2019 dans les champs de compétences du Ministère et en cohérence avec son plan stratégique.

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Des ressources financières de 11,4 M\$ seront consacrées aux activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir le gouvernement dans la définition de ses priorités stratégiques et de son programme législatif;
- Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement;
- Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 47,7 M\$ seront utilisées afin d'assurer la coordination des communications des ministères et des organismes en lien avec les priorités gouvernementales.

Actions envisagées

- Gérer l'ensemble des effectifs, les services et les activités de communication sous la responsabilité du Ministère, notamment en réalisant une planification annuelle et en renforçant les mécanismes de gestion, de suivi et de reddition de comptes;
- Consolider les pôles d'expertise et de services;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de communication numérique;
- Adopter un cadre de gestion de la communication gouvernementale dans la foulée de la réorganisation des communications au gouvernement;
- Superviser et coordonner des comités de travail ainsi que des équipes projet lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Coordonner la présence, la visibilité et la participation du gouvernement lors de la tenue d'activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals.

RELATIONS CANADIENNES

Une enveloppe de 15,1 M\$ sera consacrée à la défense et la promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne.

Actions envisagées

- Favoriser le dialogue et contribuer aux échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada, incluant entre citoyens et groupes de la société civile du Québec et d'ailleurs au Canada, afin de mieux faire connaître le Québec;
- Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en animant le Réseau des unités de relations canadiennes, qui regroupe les ministères et organismes du gouvernement du Québec, et en participant aux travaux des différents forums intergouvernementaux et à la négociation d'ententes;
- Assurer et soutenir la veille et la réflexion sur de grands enjeux de relations canadiennes et de gouvernance fédérative et mener différentes initiatives visant à assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et à en promouvoir le plein exercice;
- Maintenir des liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes du Canada et soutenir diverses initiatives, dont les impacts sont structurants et significatifs pour la vitalité de ces communautés et celle de la francophonie canadienne, ainsi que pour la pérennité du français.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 283,3 M\$ sera affecté afin d'assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire, en plus de renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions afin de favoriser le développement économique, culturel et communautaire des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant maintenir ou développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones, pour une cohabitation harmonieuse;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations et les organismes autochtones;
- Favoriser le développement d'initiatives autochtones de nature économique, sociale et communautaire et le soutien à la consultation dans les milieux autochtones.

JEUNESSE

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, une somme de 43,7 M\$ sera consacrée au financement de programmes et de mesures visant à encourager et à aider les jeunes à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences. Les subventions seront destinées aux organismes à but non lucratif, aux coopératives ou aux organismes publics dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Actions envisagées

- Coordonner la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : Ensemble pour les générations présentes et futures, un cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes;
- Coordonner la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 par la conclusion de conventions de subventions visant le financement de programmes et de mesures au cours de l'année 2018-2019;
- Poursuivre des travaux avec les principaux partenaires jeunesse du Ministère afin d'augmenter la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes, mesures et services financés par le Secrétariat à la jeunesse;
- Assister le premier ministre et exercer un rôle-conseil auprès du gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes, afin d'en assurer une meilleure cohésion ainsi qu'une plus grande cohérence.

ACCÈS À L'INFORMATION ET RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,8 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans leur action visant à favoriser le renforcement de la démocratie québécoise, notamment l'accès aux documents publics ainsi que la protection des renseignements personnels.

Actions envisagées

- Soutenir l'action de la ministre responsable dans la révision de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès), des règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès et des règlements adoptés en vertu de celle-ci, en plus d'assurer un rôle-conseil en ces matières;
- Formuler des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipaux, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,2 M\$ seront consacrées afin de conseiller et soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions et à favoriser leur transparence.

Actions envisagées

- Soutenir l'action de la ministre responsable au regard de diverses lois et règlements de nature électorale;
- Procéder à la refonte de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) (Loi sur le lobbyisme);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;

- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et des études visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement, de notre cadre électoral;
- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement sur les aspects relatifs aux lois de nature électorale ou référendaire et à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Commission d'accès à l'information

La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurant la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics.

Des ressources de 7,6 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant au regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- Traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès et les demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois ou de règlements, des ententes de communication, des projets de systèmes d'information ou divers projets gouvernementaux en matière de protection des renseignements personnels ou d'accès à l'information;
- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles;

- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance.

AFFAIRES MARITIMES

Dans le cadre de la valorisation des potentiels territoriaux, un budget de 7,6 M\$ sera utilisé pour tirer pleinement et durablement parti des ressources maritimes du Québec en considérant les enjeux d'ordre économique, environnemental et social.

Actions envisagées

- Soutenir et assister le ministre délégué aux Affaires maritimes;
- Coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi de la Stratégie maritime du Québec et le déploiement de son Plan d'action 2015-2020;
- Faciliter la concertation entre les partenaires concernés.

RELATIONS AVEC LES QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Des ressources de 3,0 M\$ seront consacrées afin d'assurer la mise en place du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et doter le Ministère et le gouvernement d'une structure administrative formelle afin d'assurer la liaison avec les communautés d'expression anglaise du Québec. Le Secrétariat assure également la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux.

Actions envisagées

- Soutenir et assister la ministre responsable aux relations avec les Québécois d'expression anglaise;
- Développer une base de données d'organismes et d'institutions qui servent les intérêts des Québécois d'expression anglaise et maintenir un contact régulier avec les groupes clés;
- Organiser un processus de consultation publique qui assure l'interaction avec les groupes clés en mettant l'accent sur les besoins à court et à long terme;
- Assembler et compiler les statistiques existantes qui contribuent à la compréhension de la situation des Québécois d'expression anglaise;
- Effectuer une analyse de faisabilité sur la possibilité de produire un document d'ensemble en tant que document officiel du gouvernement du Québec présentant des données probantes sur les Québécois d'expression anglaise;
- Établir des contacts avec les principaux ministères et organismes gouvernementaux dont le mandat est étroitement lié aux besoins et priorités de la communauté et développer un réseau de répondants/coordonnateurs ministériels;

- Établir des contacts avec les principaux ministères et organismes fédéraux qui jouent un rôle important dans la situation des Québécois d'expression anglaise (Patrimoine canadien, Emploi et développement social Canada, Développement économique Canada, Conseil des arts du Canada, etc.).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 463,0 M\$, soit une hausse de 39,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme est au même niveau que la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme assure le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 96,7 M\$, soit une hausse de 5,9 M\$ comparativement à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est principalement liée à de nouveaux mandats au sein du Ministère, tels que la création de la direction d'évaluation des programmes, la mise en place d'une plateforme de gestion des candidatures de la haute fonction publique ainsi que la mise en place de la Stratégie d'optimisation des communications numériques.

PROGRAMME 3 **Relations canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 15,1 M\$, soit une hausse de 2,5 M\$ comparativement à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est liée à la mise en œuvre de la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes.

PROGRAMME 4 **Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'élève à 283,3 M\$, soit une hausse de 13,8 M\$ comparativement à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est liée principalement aux indexations relatives aux grandes ententes nordiques et à la mise en œuvre de la deuxième année des différents volets du programme Fonds d'initiatives autochtones III.

PROGRAMME 5 **Jeunesse**

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du Gouvernement du Québec.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 45,9 M\$, en hausse de 6,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 6**Accès à l'information et Réforme des Institutions démocratiques**

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de transparence des institutions. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise;
- Commission d'accès à l'information;
- Réforme des institutions démocratiques;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 10,6 M\$, soit une hausse de 1,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est due principalement à l'octroi de crédits additionnels à la Commission d'accès à l'information pour lui permettre d'augmenter le nombre de commissaires, en vue d'améliorer les délais de traitement de la Commission.

PROGRAMME 7**Affaires maritimes**

Ce programme vise à assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie maritime du Québec.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 7,6 M\$, soit une hausse de 5,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique par une mesure de soutien au développement économique de toutes les régions de la Mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec qui vise à appuyer le développement et l'optimisation des ports commerciaux du Québec ainsi que par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 8**Relations avec les Québécois d'expression anglaise**

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, ententes, programmes ou politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce nouveau programme s'établit à 3,0 M\$, incluant l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	96 657,7	5 853,8	93 503,9	90 803,9
3. Relations canadiennes	15 056,7	2 467,3	12 589,4	12 589,4
4. Affaires autochtones	283 340,8	13 835,0	269 346,9	269 505,8
5. Jeunesse	45 887,9	6 840,5	38 966,3	39 047,4
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	10 631,0	1 686,3	8 944,7	8 944,7
7. Affaires maritimes	7 639,1	5 500,0	2 139,1	2 139,1
8. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	3 010,0	3 010,0	-	-
Total	462 981,6	39 192,9	426 248,7	423 788,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,7 M\$ est attribuable à l'ajout du projet de la plateforme unifiée de gestion des sites web gouvernementaux informationnels et de celui de la gestion des candidatures de la haute fonction publique.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	129,7	-	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	1 179,0	690,2	488,8
Prêts, placements, avances et autres	106,5	-	106,5
Total	1 415,2	690,2	725,0

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

La hausse de 1,5 M\$ du budget de dépenses 2018-2019 comparativement à la dépense probable 2017-2018 est liée à un rehaussement de la base budgétaire de la Commission d'accès à l'information afin qu'elle se dote des ressources qui lui permettront de réaliser adéquatement sa mission.

L'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	7 592,9	6 091,2

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	2 993,1	2 378,7	4 933,6	2 092,6

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications. Depuis le 1^{er} avril 2017, il assure également le mandat et les activités qui étaient auparavant attribuées à la Régie du Cinéma puisque cette dernière a été intégrée au Ministère.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisations, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition) ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision et publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

La ministre de la Culture et des Communications est également responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Pour mener à bien ce mandat, la ministre est assistée par trois organismes créés en vertu de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) : l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française. Ces organismes veillent à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

Les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'art contemporain de Montréal
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de la Charte de la langue française	Conseil supérieur de la langue française
	Office québécois de la langue française (incluant la Commission de toponymie)

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice financier 2018-2019, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, développement culturel numérique, médias communautaires, en plus des équipements culturels.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers programmes et d'ententes pour susciter le développement culturel dans les régions.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour le rayonnement sur la scène internationale des compagnies et des artistes du Québec. Il soutient des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale et réalise des actions de promotion par l'entremise des représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

Le Ministère travaille également de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le but, notamment, de mettre en œuvre la Politique culturelle du Québec ou encore de contribuer aux autres grandes politiques gouvernementales. Il assure la coordination des politiques en matière de communications ainsi que l'harmonisation de l'ensemble des actions des ministères et des organismes publics en matière de culture. À titre d'exemple, il est partie prenante au Protocole d'entente interministériel culture-éducation avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État, le budget de 637,7 M\$ vise notamment à accorder de l'aide financière aux différents intervenants, partenaires, organismes, municipalités ou entreprises.

Ainsi en matière de soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État, les actions suivantes sont à souligner :

- Les travaux entourant le renouvellement de la politique québécoise de la culture et son plan d'action;
- Le lancement du Plan d'action pour la musique visant à soutenir l'industrie de la musique québécoise face aux transformations des habitudes de consommation. Ce plan sur deux ans propose des mesures concrètes qui faciliteront le passage au numérique de cette industrie. Il constitue un premier pas dans l'appui du gouvernement aux créateurs québécois, et permettra de soutenir financièrement l'industrie et d'outiller les créateurs face aux bouleversements engendrés par l'arrivée du numérique;
- Les travaux concernant la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1), communément appelée « Loi du livre »;
- Le programme Mécénat Placements Culture.

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La ministre est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par trois organismes institués par la Charte, soit l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française.

La mission générale de ces organismes est de protéger et de promouvoir le français, langue officielle du Québec, et d'assister la ministre, qui est responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française dans l'exercice de ses fonctions.

Le budget de dépenses pour les actions en matière de langue française s'élève à 29,8 M\$.

Parmi les initiatives que le Ministère entend prendre pour assurer la protection et la promotion de la langue française, on retrouve la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021. La Stratégie a pour préoccupation centrale le renforcement du français comme langue du travail et des services, plus particulièrement auprès des immigrants et des néo-Québécois qui n'ont pas le français comme langue d'usage et qui travaillent, notamment, dans les petites et moyennes entreprises de moins de 50 employés. Le mode d'intervention met l'accent sur la « promotion » et la « valorisation » de la langue française en tant qu'élément de fierté des Québécois de toutes origines et en tant que valeur ajoutée sur les plans personnel, social, professionnel et économique. Inspirée des méthodes du marketing social, elle vise de surcroît à faire adopter par les clientèles cibles des attitudes et des comportements qui témoignent de leur pleine adhésion à l'idée que la vie citoyenne s'exerce pleinement en français au Québec. Aussi, parce qu'elle doit s'appliquer à tous les Québécois de toutes origines, la nouvelle stratégie doit s'étendre plus systématiquement à toutes les régions administratives du Québec, tout en conservant la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal comme centre de gravité.

De plus, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie entendent diversifier leurs initiatives en matière de promotion de la langue et de la toponymie, tout en renforçant la compréhension et la connaissance des enjeux linguistiques, notamment le respect des engagements et des obligations des diverses clientèles vis-à-vis de la Charte de la langue française. L'Office entend par ailleurs examiner la pertinence d'accroître le recours aux technologies pour contribuer à l'amélioration de la prestation de services à ses clientèles et auprès de ses partenaires.

Pour sa part, le Conseil supérieur de la langue française poursuit sa mission de conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte sur toute question relative à la langue française au Québec. Aussi, les axes de recherche privilégiés par le Conseil s'appuient toujours sur quatre domaines d'action jugés prioritaires, soit le français langue du travail, la francisation des immigrants, la maîtrise du français par tous les Québécois ainsi que l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC ET CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Un budget totalisant 58,7 M\$ est consacré à la gestion interne, au Centre de conservation du Québec et au Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Le budget attribué à la gestion interne totalise 55,8 M\$ et est principalement consacré à la rémunération des employés et aux diverses dépenses de fonctionnement telles que le loyer, le développement et l'entretien des systèmes informatiques, équipements de téléphonie et de bureau, les frais de messageries et de déplacements.

Le Centre de conservation du Québec constitue une des unités administratives du Ministère. Sa mission vise la protection du patrimoine culturel. Le budget qui lui est attribué totalise 2,4 M\$ et sert à son fonctionnement ainsi qu'au financement de services professionnels dans le domaine de la conservation des biens patrimoniaux. Cette direction du Ministère est régie depuis 2002 par une convention de performance et d'imputabilité, ce qui lui permet d'offrir à une vaste clientèle des services tarifés d'expertise-conseil et de restauration de biens patrimoniaux, en respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève de la ministre de la Culture et des Communications. Reconnu pour ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil a principalement pour mandats d'aviser et de conseiller la ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) et à entendre des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations. Le budget consacré au Conseil du patrimoine culturel du Québec s'élève à 0,5 M\$.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 726,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 25,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier précédent. Cet écart s'explique principalement par une bonification des programmes d'aide financière du Ministère et du Secrétariat à la politique linguistique, ainsi que de l'aide financière octroyée aux sociétés d'État. À ce montant s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice financier 2018-2019 et leur part respective sont : 360,3 M\$ pour les programmes d'aide financière; 264,8 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel; 55,7 M\$ pour le fonctionnement du Ministère; 15,6 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et 29,8 M\$ pour la Charte de la langue française.

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer les services de soutien à la gestion; assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 58,7 M\$. La hausse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 s'explique par l'indexation de la masse salariale ainsi que par une augmentation des loyers de la majorité des adresses occupées par le Ministère.

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 637,7 M\$. La hausse de 22,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 s'explique principalement par une bonification des programmes d'aide financière du Ministère ainsi que de l'aide financière octroyée aux sociétés d'État.

PROGRAMME 3

Charte de la langue française

Ce programme est dédié à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, notamment par des actions liées à l'application de la Charte de la langue française, à la promotion et la valorisation de la langue française, à la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités et dans l'ensemble de l'espace public, ainsi qu'au développement et à la coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 29,8 M\$. La hausse de 1,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 s'explique par la bonification des programmes d'aide financière du Secrétariat à la politique linguistique et par des transferts de dépenses effectués en 2017-2018 vers le programme 2 (développement culturel avec les instances municipales, volet langue) et vers le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, pour la mise en œuvre de mesures découlant de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	58 688,2	1 193,4	57 584,8	57 494,8
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	637 714,6	22 293,0	613 741,6	615 421,6
3. Charte de la langue française	29 824,5	1 561,2	29 513,3	28 263,3
Sous-total	726 227,3	25 047,6	700 839,7	701 179,7
Service de la dette				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	3 359,4	(96,3)	3 455,7	3 455,7
Total	729 586,7	24 951,3	704 295,4	704 635,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	542,3	(500,0)	1 042,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 608,0	84,0	2 524,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	3 150,3	(416,0)	3 566,3

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	538,9	538,9
Conseil supérieur de la langue française	1 196,0	1 184,8
Office québécois de la langue française	24 271,1	24 271,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	91 610,0	70 442,9	93 946,8	70 679,5
Conseil des arts et des lettres du Québec	114 825,1	113 281,2	115 524,0	114 146,1
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32 424,7	29 568,9	32 329,1	29 769,1
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 919,7	9 862,8	14 429,6	9 052,8
Musée de la Civilisation	30 491,8	25 976,0	31 846,1	25 614,7
Musée national des beaux-arts du Québec	28 872,4	23 079,3	29 344,3	23 858,9
Société de développement des entreprises culturelles	72 210,6	61 443,0	75 661,9	61 548,4
Société de la Place des Arts de Montréal	38 230,6	18 214,6	37 166,0	16 586,2
Société de télédiffusion du Québec	92 983,7	64 974,0	83 128,6	61 634,1
Société du Grand Théâtre de Québec	13 297,0	6 580,7	12 406,0	6 010,0

ANNEXE 2 (suite)**LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Dépenses	5 968,1	-	4 941,9	-
Investissements	-		-	
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	23 051,5	-	18 974,4	-
Investissements	-		-	

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et le Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- L'élaboration et l'application de politiques, de programmes, de projets de lois et de règlements en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques;
- La réalisation d'activités de contrôle et d'analyses et d'autorisations environnementales;
- Le développement de l'expertise et des relations avec les partenaires en matière de lutte contre les changements climatiques;
- La gestion du marché du carbone;
- La coordination des actions en matière de développement durable dans l'administration publique;
- Le développement d'un réseau d'aires protégées afin de protéger les écosystèmes et leurs composantes;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de gestion intégrée des ressources en eau;
- La gestion du domaine hydrique de l'État, la surveillance de la sécurité des barrages, ainsi que l'exploitation de barrages publics sous sa responsabilité;
- La réalisation de mesures financées par le Fonds vert en vue de favoriser le développement durable, particulièrement au regard de la lutte contre les changements climatiques, de la gestion des matières résiduelles et de la gouvernance de l'eau;
- L'élaboration des prévisions budgétaires du Fonds vert et la tenue de sa comptabilité;
- La gestion du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, lequel vise la réalisation de mesures favorisant le développement durable par le financement d'activités visant notamment à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement et l'acquisition de connaissances.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets visés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources alors que le CGFV a pour mission d'encadrer la gouvernance du Fonds vert et d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Enfin, les principales clientèles du Ministère sont les citoyennes et les citoyens, les entreprises, les municipalités et les organismes. De plus, le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole ainsi que certaines organisations et forums internationaux.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des priorités ministérielles et gouvernementales. Celles-ci permettent au Ministère d'exercer un rôle de leader en matière de lutte contre les changements climatiques et faire de cette lutte, ainsi que de la protection de l'environnement, un moteur de développement social et économique pour bâtir une économie verte afin d'assurer une qualité de vie aux générations actuelles et futures. La réalisation de ces priorités repose sur le développement de dossiers d'envergures, dont la lutte contre les changements climatiques et la modernisation du régime d'autorisation environnementale.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de quatre grandes orientations permettant notamment de répondre aux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années, soit la mise en œuvre d'un leadership environnemental novateur, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, une économie sobre en carbone et responsable et la capacité de l'organisation à accomplir sa mission.

Par ailleurs, pour appuyer financièrement la réalisation de ces nombreux défis, le Ministère compte sur les crédits qui lui sont attribués annuellement et sur son principal levier économique, le Fonds vert et également sur le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

ORIENTATION 1

Agir comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de l'environnement et de développement durable

Le principal enjeu consiste à mettre en œuvre une gouvernance innovante où l'élaboration d'un ensemble de projets de lois et de règlements visant leur mise à niveau, ainsi que l'implication des citoyens, des entreprises, des municipalités, des institutions et de l'administration publique occupent une place prépondérante dans la réalisation de la mission du Ministère.

Deux axes d'intervention sont retenus afin d'appuyer cette orientation soit la synergie entre la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la préparation de projets de modernisation des cadres légal, réglementaire et la modernisation du cadre administratif par l'optimisation des exigences environnementales.

Actions envisagées

- Déployer de façon optimale le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et mettre en place des initiatives porteuses;
- Mettre en œuvre la norme véhicules zéro émission;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2015-2020;
- Élaborer une Stratégie visant à bannir la matière organique de l'élimination;
- Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie québécoise de l'eau;
- Élaborer et mettre en œuvre une Politique québécoise sur la qualité de l'air;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les pesticides;
- Mettre en œuvre le nouveau régime d'autorisations environnementales et optimiser le contrôle environnemental;
- Faciliter l'accès des clientèles à l'information relative aux exigences environnementales;
- Moderniser la gestion des barrages.

ORIENTATION 2

Réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement

Conscient que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu important de développement durable, le Ministère entend réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, deux axes d'intervention seront privilégiés, soit la réduction des rejets dans l'environnement et la préservation du patrimoine naturel par la conservation de la biodiversité qui doit désormais tenir compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques et la prise de dispositions pour assurer le développement durable des ressources naturelles nordiques dans le cadre du Plan Nord.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du régime d'attestation industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
- Réduire les volumes de sols contaminés voués à l'élimination;
- Éliminer l'utilisation des gaz de type réfrigérant HCFC, limiter la croissance des gaz de type HFC et favoriser le retrait sécuritaire de ces gaz de l'environnement;
- Accroître la superficie du réseau d'aires protégées;
- Protéger les milieux humides et hydriques.

ORIENTATION 3**Contribuer au développement d'un Québec écoresponsable et prospère**

L'une des conditions au développement et à la prospérité est notamment l'adoption de pratiques qui sont socialement et écologiquement responsables et économiquement viables. Dans cette optique, le Ministère entend s'assurer que les coûts environnementaux des activités humaines puissent être pris en compte dans ses actions. Pour ce faire, l'axe d'intervention qui guidera les actions ministérielles en cette matière, est la conciliation entre l'économie et l'environnement. Ceux-ci permettent de refléter l'ensemble des coûts d'une activité sur l'environnement et la santé, notamment.

Actions envisagées

- Veiller à la conformité réglementaire des émetteurs assujettis liés au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission;
- Internaliser les coûts liés aux autorisations et aux activités du Ministère qui y sont associées;
- Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables;
- Actualiser les pratiques de l'administration publique pour augmenter le volume de ses acquisitions écoresponsables et mettre en valeur les technologies propres.

ORIENTATION 4**Améliorer la performance organisationnelle**

Dans un contexte de rareté des ressources, le Ministère entend mettre en place des actions pour assurer la mobilisation du personnel présent au sein de l'organisation, la relève, le maintien des compétences et le transfert d'expertise. Deux axes d'intervention sont privilégiés pour atteindre cet objectif, d'une part, la saine gestion des finances publiques et le maintien d'une expertise de qualité et d'autre part, la saine gestion des ressources informationnelles.

Actions envisagées

- Optimiser les activités du Ministère pour un meilleur contrôle des dépenses;
- Préserver l'expertise requise afin de réaliser la mission du Ministère et d'offrir des services de qualité;
- Proposer une démarche de planification de la main-d'œuvre;
- Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère (lois, règlements, programmes et politiques);
- Moderniser les activités de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles, notamment par la mise en place d'un comité de gouvernance;
- Élaborer un plan directeur des ressources informationnelles.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2018-2019 s'établit à 175,5 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme s'établit à 170,4 M\$. L'augmentation de 14,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 est principalement attribuable aux sommes consenties lors du Discours sur le budget 2017-2018 dédiées à l'amélioration de la protection des sources d'eau potable, à la bonification des connaissances sur les eaux souterraines et à l'aide à la conservation du Lac Saint-Pierre ainsi qu'à l'amortissement lié à l'accélération de la modernisation des barrages publics.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme est maintenu à 5,1 M\$.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	170 367,6	14 163,1	153 804,5	156 204,5
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 128,8	9,7	5 119,1	5 119,1
Total	175 496,4	14 172,8	158 923,6	161 323,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques.

La diminution du budget d'investissements de près de 6,5 M\$ est attribuable notamment à une diminution des crédits d'immobilisations pour l'achat d'équipements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	28 966,6	(8 520,4)	37 487,0
Immobilisations en ressources informationnelles	7 865,0	2 038,3	5 826,7
Prêts, placements, avances et autres	10,0	-	10,0
Total	36 841,6	(6 482,1)	43 323,7

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 128,8	5 119,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Conseil de gestion du Fonds vert ¹	2 200,2	-	1 126,2	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	41 188,3	-	47 287,6	-

¹ Les dépenses du Conseil de gestion du Fonds vert sont financées par le Fonds vert. Ces prévisions de dépenses sont présentées à titre informatif puisqu'elles sont incluses à celles du Fonds vert.

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État				
Dépenses	24 259,5	-	29 510,9	-
Investissements	17 250,0		-	
Fonds vert				
Dépenses	851 802,7	-	809 159,1	-
Investissements	2 863,4		1 521,0	

ÉCONOMIE, SCIENCE ET INNOVATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissements majeurs;
- Harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de services aux entreprises sous forme d'accompagnement conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des positions du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors des différends commerciaux.

Les sociétés d'État et les organismes relevant de la ministre sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 017,4 M\$ pour l'exercice 2018-2019. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 788,3 M\$, soit 77,5 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture), au CRIQ et à la CEST.

Les choix budgétaires découlent des trois orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer ainsi que la répartition du budget du Ministère.

ORIENTATION 1

Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité

Le Ministère cible des actions structurantes et mise sur des approches concertées, accessibles et optimisées afin de mettre en place et de maintenir un environnement d'affaires favorable à la prospérité économique du Québec et ainsi stimuler l'essor économique du Québec.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022;
- Assurer l'excellence des infrastructures avec de nouveaux investissements en infrastructures de recherche et d'innovation;
- Poursuivre l'appui à la réalisation de stages d'innovation en entreprises ainsi qu'à l'embauche de nouveaux diplômés pour des projets de recherche et de développement;
- Mettre en œuvre le Plan d'action en économie numérique et la Stratégie numérique du Québec;
- Élaborer un plan d'action gouvernemental d'allègement réglementaire et administratif pour le secteur du commerce de détail;
- Mettre en place des comités interministériels pour appuyer la concrétisation des projets d'investissements industriels privés au Québec;
- Consolider, en collaboration avec Services Québec, l'offre de service de la Zone entreprise d'Entreprises Québec;
- Assurer la défense des intérêts du Québec lors de litiges commerciaux et collaborer activement aux contestations du Canada devant les instances internationales;
- Participer aux négociations d'accords commerciaux et appuyer les entreprises québécoises dans leurs accès aux marchés.

ORIENTATION 2**Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier**

Le Ministère contribue au développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, à la création d'entreprises et à la croissance durable de celles-ci. De plus, il accompagne et soutient les projets d'investissements majeurs.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
- Renforcer l'appui à l'entrepreneuriat technologique à l'aide du programme Startup Québec et soutenir des incubateurs corporatifs;
- Soutenir les projets d'innovation des entreprises en démarrage dans leurs efforts de commercialisation et la recherche de leurs premiers clients;
- Stimuler l'entrepreneuriat technologique chez les jeunes;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- Soutenir les entreprises dans leur croissance et dans l'amélioration de leur performance globale;
- Soutenir des initiatives de développement des manufacturiers innovants;
- Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres;
- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 ainsi que les plans d'actions sectoriels qui en découlent;
- Poursuivre le soutien au fonctionnement des grappes industrielles et de leurs projets structurants;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026, de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 et de certaines mesures de la Stratégie maritime et du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies et des plans d'actions pour le développement des créneaux d'excellence et des pôles;
- Appuyer, en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics, la réalisation de projets d'investissements privés;
- Soutenir financièrement la réalisation d'études de faisabilité et de projets d'investissements privés;
- Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'entreprises;
- Soutenir la mise en place des zones industrialo-portuaires (zones IP).

ORIENTATION 3**Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources**

Le Ministère travaille à moderniser et à rendre plus efficaces ses pratiques de gestion, ses façons de faire de même que son offre de service afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'État, dans le respect des individus et le maintien d'un climat organisationnel harmonieux, tout en ayant la préoccupation de la saine gestion des fonds publics.

Actions envisagées

- Miser sur l'implantation du bureau de projets et d'optimisation des processus organisationnels afin d'améliorer l'offre de service du Ministère et également assurer une meilleure utilisation des ressources;
- Poursuivre le déploiement de l'ensemble des services en ligne du Ministère afin de faciliter l'accessibilité de ceux-ci à la clientèle et ainsi contribuer aux orientations gouvernementales;
- Réaliser l'évaluation de 20 programmes, mesures ou organismes.

Répartition budgétaire 2018-2019 par orientation¹

	M\$	%
Orientation 1 : Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité	296,6	29,2
Orientation 2 : Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier	452,5	44,5
Orientation 3 : Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources	5,5	0,5
Les activités corporatives et administratives	33,7	3,3
Le soutien aux organismes	229,1	22,5
Total	1 017,4	100,0

¹ Il s'agit d'une estimation qui comprend les budgets de fonctionnement, de rémunération et de transfert.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du Ministère pour 2018-2019 s'établit à 1 017,4 M\$, réparti entre cinq programmes : Direction et administration, Développement de l'économie, Développement de la science, de la recherche et de l'innovation, Interventions relatives au Fonds du développement économique ainsi que Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation. Par rapport à la dépense probable 2017-2018 de 803,3 M\$, il s'agit d'une augmentation de 214,1 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1**Direction et administration**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 33,5 M\$, soit une augmentation de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajustement de la rémunération visant à couvrir les coûts supplémentaires reliés à l'indexation des dépenses salariales.

PROGRAMME 2**Développement de l'économie**

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 306,2 M\$, en hausse de 94,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action du Ministère visant, notamment, la transformation numérique de l'économie, la promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à des projets économiques dans la métropole.

PROGRAMME 3**Développement de la science, de la recherche et de l'innovation**

Ce programme vise à susciter et soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique et de développement durable. Plus spécifiquement, ce programme vise à intensifier le développement de la recherche et de l'innovation ainsi que le transfert de la valorisation des résultats de recherche tout en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 207,0 M\$, en hausse de 3,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation s'explique notamment par la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.

PROGRAMME 4**Interventions relatives au Fonds du développement économique**

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 241,6 M\$, soit une augmentation de 94,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par des éléments non récurrents survenus en 2017-2018 qui ont marqué certaines interventions financières garanties par le gouvernement, notamment par une baisse de la dépense de provision pour pertes reliée aux mandats gouvernementaux et autres programmes.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au CRIQ, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la CEST.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 229,1 M\$, soit une augmentation de 20,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation s'explique principalement par les sommes additionnelles annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017 pour augmenter le financement des trois Fonds de recherche du Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	33 496,9	1 362,0	31 834,9	32 134,9
2. Développement de l'économie	306 208,3	94 086,3	216 529,5	212 122,0
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	206 969,1	3 714,4	203 254,7	203 254,7
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	241 591,0	94 906,0	286 732,0	146 685,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	229 085,0	20 029,9	209 055,1	209 055,1
Total	1 017 350,3	214 098,6	947 406,2	803 251,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	950,0	-	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 725,0	466,9	1 258,1
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	5,0
Total	2 680,0	466,9	2 213,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	676,3	662,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	32 487,0	13 871,1	31 193,0	13 871,1
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	69 001,7	62 742,8	65 653,7	56 000,7
Fonds de recherche du Québec - Santé	118 418,1	90 980,4	108 402,7	84 572,1
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	64 576,9	60 814,4	57 763,6	53 949,1
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 882,6	-	5 717,3	-

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital Mines Hydrocarbures				
Dépenses	1 907,0	-	9 867,0	-
Investissements	185 000,0		94 249,0	
Fonds du développement économique				
Dépenses	435 626,0	241 591,0 ¹	296 181,0	146 685,0 ¹
Investissements	632 329,0		973 029,0	

¹ Incluant les créances douteuses du programme 4 – Interventions relatives au Fonds du développement économique.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que de l'aide financière aux études.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir, de sport et de plein air, de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre au ministre, au moins tous les deux ans, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller la ministre sur toute question relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que des politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Également, le Secrétariat à la condition féminine poursuit des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme, relevant de la ministre, qui effectue les études qu'il juge utiles pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour identifier les pistes d'action qui amélioreront les conditions de vie des femmes.

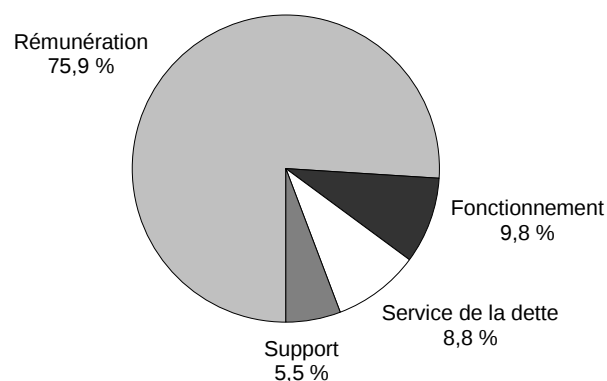
À titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, le ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Le ministre est également responsable de l'application de la Loi sur la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) (RLRQ, chapitre C-33.1). La CCNQ veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 19 380,1 M\$ en 2018-2019. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La répartition est la suivante : 75,9 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 9,8 % au fonctionnement, 8,8 % au service de la dette et 5,5 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégorie



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2018-2019, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 11 028,4 M\$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et des dépenses découlant des facteurs de croissance, comme l'augmentation de la clientèle et des dépenses de fonctionnement du réseau scolaire.

À l'automne 2016, le gouvernement a choisi d'ouvrir un large dialogue avec l'ensemble des citoyens et tous les acteurs et partenaires du système scolaire. Cette démarche de consultation s'articulait autour de trois grands axes de la réussite éducative :

- L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
- Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
- Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

À la suite de ces consultations, le gouvernement a décidé de mettre en place des mesures structurantes visant la réussite éducative dès la petite enfance et tout au long de la vie.

Ainsi, en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire, l'action Stratégie Tout pour nos enfants constitue un jalon important de la toute première Politique de la réussite éducative. Il est ainsi prévu que d'ici 2022, tous les services éducatifs du Québec offriront des mesures concrètes pour :

- Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
- Assurer aux enfants de 0 à 8 ans des transitions harmonieuses entre les milieux éducatifs;
- Offrir mille et une opportunités de développement à nos jeunes;
- Favoriser l'engagement des élèves dans une école inspirante;
- Offrir des solutions adaptées aux besoins particuliers;
- Se tourner vers l'avenir dans un monde numérique en transformation;
- Créer des milieux stimulants et physiquement actifs.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le budget de dépenses de 5 839,1 M\$ se répartit ainsi : 3 499,0 M\$, soit 59,9 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 2 340,2 M\$, soit 40,1 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

Ils comprennent aussi les investissements que le gouvernement a annoncés pour l'enseignement supérieur au Budget 2017-2018 dans le cadre du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie.

Les établissements d'enseignement supérieur disposeront donc des ressources pour contribuer à leur mission relative au développement et à la transmission des savoirs.

Pour assurer la qualité des activités de formation et pour favoriser la persévérance et la réussite en enseignement supérieur, le Ministère accroîtra le financement général des établissements et son soutien aux initiatives visant à :

- Améliorer l'encadrement des étudiants, notamment, ceux et celles ayant des besoins particuliers;
- Favoriser l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences;
- Appuyer l'attraction et l'encadrement des étudiants non-résidents du Québec;
- Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire;
- Favoriser la concertation par la mise en place de projets communs entre les établissements.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Un budget totalisant 850,5 M\$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget affecté au régime d'aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte la bonification annoncée à la suite de l'augmentation de la compensation fédérale, la variation de la clientèle ainsi que l'indexation des paramètres de calcul qui permettront de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du sport, du loisir, du plein air et de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 85,7 M\$ au secteur du loisir et du sport. Ces sommes lui permettront notamment de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.

Le 3 avril 2017 a eu lieu le lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, « Au Québec, on bouge! ». La mise en place des mesures structurantes donnant suite à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir se poursuivra.

ADMINISTRATION

À l'Administration, un budget de 206,8 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Un budget de 108,3 M\$ est alloué au programme Soutien aux organismes pour soutenir le fonctionnement des organismes de consultation relevant des ministres ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation. Cet investissement confirme l'importance que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaît à la contribution de ces organismes dans la réalisation de ces objectifs.

CONDITION FÉMININE

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 17,1 M\$.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique. Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 60,1 M\$.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 19 380,1 M\$ en 2018-2019 s'inscrit dans le cadre du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie. Les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur augmentent de 1 311,1 M\$ en 2018-2019 par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique notamment par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

En excluant de la dépense probable 2017-2018 un montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et du budget de dépenses 2018-2019 un montant de 498,7 M\$ dédié à la provision pour la mise en œuvre de la réforme du système de taxation scolaire, la croissance des dépenses du Ministère sur une base comparable totalise 890,9 M\$, soit 5,0 %.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Aide financière aux études; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Enseignement supérieur; Développement du loisir et du sport; Régimes de retraite; Condition féminine et Promotion et développement de la Capitale-Nationale.

PROGRAMME 1**Administration**

Le programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport ainsi que de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2018-2019 totalise 206,8 M\$, soit une augmentation de 11,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette hausse est principalement attribuable à des mesures relatives au numérique.

PROGRAMME 2**Soutien aux organismes**

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études, d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial et de consultation sur l'enseignement privé.

Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

Le budget de dépenses pour 2018-2019 totalise 108,3 M\$, soit une augmentation de 5,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette augmentation est notamment attribuable à la hausse de la masse salariale et du budget de fonctionnement de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ainsi qu'à un rehaussement du soutien financier aux partenaires des réseaux de l'éducation.

PROGRAMME 3**Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses pour 2018-2019 totalise 850,5 M\$ et correspond à une augmentation de 90,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette croissance est due à la bonification de l'aide financière aux études à la suite de l'augmentation de la compensation fédérale, à la variation de la clientèle et à l'indexation de certains paramètres.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessible aux élèves – jeunes et adultes – les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés subventionnés.

Le budget de dépenses pour 2018-2019 totalise 11 028,4 M\$. L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2017-2018 est de 1 008,2 M\$. En excluant de la dépense probable 2017-2018 un montant de 75,8 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et du budget de dépenses 2018-2019 un montant de 498,7 M\$ dédié à la provision pour la mise en œuvre de la réforme du système de taxation scolaire, la croissance pour ce programme, sur une base comparable, est de 585,3 M\$. Cette croissance permettra le financement des nouveaux investissements pour la réussite éducative des élèves et des facteurs de croissance de l'Éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, dont notamment l'indexation salariale et les variations de clientèle.

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses pour 2018-2019 totalise 5 839,1 M\$ et correspond à une augmentation de 296,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette croissance permettra essentiellement le financement des investissements prévus pour la mise en place de diverses initiatives favorisant la réussite des étudiants ainsi que de différents facteurs de croissance de ce réseau, dont l'indexation salariale et les variations de clientèle.

PROGRAMME 6

Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à favoriser les activités de loisir, de sport et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 85,7 M\$ et augmente de 1,7 M\$ en 2018-2019 par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette augmentation est due, notamment, à la mise en œuvre de différentes nouvelles mesures, dont le soutien pour les opérations régulières et la ligne téléphonique d'aide de Sport'Aide et à l'augmentation de la dépense prévue en lien avec les mesures associées au Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

PROGRAMME 7

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses pour 2018-2019 est de 1 184,0 M\$. La diminution de 111,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 s'explique essentiellement par une contribution additionnelle en 2017-2018 à la caisse des participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement.

PROGRAMME 8

Condition féminine

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 17,1 M\$, soit une augmentation de 4,2 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des sommes prévues pour la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et pour les actions découlant du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

PROGRAMME 9

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme totalise 60,1 M\$, soit une hausse de 4,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette hausse s'explique notamment par l'ajustement des enveloppes budgétaires prévues à l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, au remboursement du service de dette et au fonctionnement de certains projets.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	206 799,1	11 405,0	197 263,7	195 394,1
2. Soutien aux organismes	108 287,0	5 528,2	93 194,6	102 758,8
3. Aide financière aux études	850 467,6	90 616,5	824 777,5	759 851,1
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 028 410,8	1 008 205,2	9 980 941,5	10 020 205,6
5. Enseignement supérieur	5 839 148,0	296 266,9	5 575 537,1	5 542 881,1
6. Développement du loisir et du sport	85 714,3	1 658,0	84 056,3	84 056,3
7. Régimes de retraite	1 184 049,1	(111 064,5)	1 295 113,6	1 295 113,6
8. Condition féminine	17 132,1	4 162,4	12 969,7	12 969,7
9. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	60 098,3	4 358,7	55 739,6	55 739,6
Total	19 380 106,3	1 311 136,4¹	18 119 593,6	18 068 969,9

¹ En excluant de la dépense probable 2017-2018 le montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dont 75,8 M\$ à l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire et 2,7 M\$ à l'enseignement supérieur et du budget de dépenses 2018-2019 le montant de 498,7 M\$ de la provision pour la mise en œuvre de la réforme du système de taxation scolaire, la croissance des dépenses 2018-2019 totalise 890,9 M\$, soit 5,0 %.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2018-2019 de 147,7 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études.

La variation du budget d'investissements de 3,4 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales de projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	68,0	(20,0)	88,0
Immobilisations en ressources informationnelles	9 035,0	3 395,0	5 640,0
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	-	138 600,0
Total	147 703,0	3 375,0	144 328,0

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,0	166,0
Commission consultative de l'enseignement privé	132,9	132,9
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 460,8	2 460,8
Conseil du statut de la femme	3 323,7	3 303,4
Conseil supérieur de l'éducation	2 517,6	2 517,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	22 924,8	20 713,5	17 638,1	18 354,8
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	41 137,5	29 639,9	39 684,0	28 015,8
Institut national des mines	1 106,5	970,0	1 175,8	970,0

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la région de la Capitale-Nationale				
Dépenses	26 500,0	17 000,0	5 500,0	15 000,0
Investissements	-		-	
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	80 579,4	-	64 240,1	-
Investissements	130 000,0		155 303,3	
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Investissements	-		-	

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire du territoire et des ressources énergétiques et minérales, assume la mission suivante :

- Assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Quatre organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins;
- La Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;
- Transition énergétique Québec dont la mission est de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de trois fonds spéciaux : le Fonds des ressources naturelles pour les volets Gestion des hydrocarbures, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier, le Fonds d'information sur le territoire ainsi que le Fonds de transition énergétique.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles répondent à ses priorités : le développement économique responsable des régions et la performance organisationnelle. Ils tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement. Par ailleurs, le Ministère poursuit la mise en œuvre de trois chantiers de portée gouvernementale, soit la Politique énergétique 2030, la Vision stratégique du développement minier au Québec et les orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE DES RÉGIONS

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre des orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale;
- Poursuivre les efforts en matière d'allègement réglementaire et administratif;
- Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour développer les projets;
- Restaurer les sites miniers abandonnés;
- Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord.

LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Actions envisagées

- Mesurer le taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail;
- Mesurer la satisfaction de la clientèle pour les services d'accompagnement ainsi que pour l'information diffusée, les plateformes transactionnelles et les outils en matière d'acceptabilité sociale;
- Implanter la gestion intégrée des risques.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 84,1 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières.

La diminution de 7,6 M\$ du budget de dépenses 2018-2019 par rapport à la dépense probable 2017-2018 s'explique par des dépenses exceptionnelles non récurrentes qui ont été encourues en 2017-2018 notamment pour permettre le financement de programmes d'aides financières de Transition énergétique Québec pendant l'élaboration du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Par ailleurs, pour 2018-2019, des sommes ont été ajoutées afin de permettre le financement d'un projet d'extension du réseau gazier, de l'inventaire des puits abandonnés ou sans propriétaire et de nouvelles obligations découlant de la Politique énergétique 2030.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	84 063,8	(7 634,9)	72 698,7	91 698,7
Total	84 063,8	(7 634,9)	72 698,7	91 698,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 1,8 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et des activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 482,4	-	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	3 300,0	(1 845,1)	5 145,1
Prêts, placements, avances et autres	50,2	-	50,2
Total	4 832,6	(1 845,1)	6 677,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	17 268,4	1 092,6	14 010,5	216,5
Société de développement de la Baie-James	35 133,8	-	32 234,4	-
Société du Plan Nord	69 474,3	-	71 880,6	-
Transition énergétique Québec	59 814,4	-	57 235,3	11 000,0

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	33 763,8	8 870,7	28 861,2	6 306,1
Investissements	412,0		307,0	
Fonds de transition énergétique				
Dépenses	100,0	-	-	-
Investissements	-		-	
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	114 360,2	-	108 170,0	-
Investissements	52 625,8		63 725,9	

FAMILLE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants, les familles et les aînés. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur l'amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

Le Ministère est également responsable de la coordination des interventions gouvernementales visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes aînées au développement de la société québécoise. Il soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes aînées, voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

Enfin, le Ministère est responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 « Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée ».

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2018-2019 dans les champs de compétence du Ministère.

ORIENTATION 1**Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles****Actions envisagées**

- La politique familiale du Québec sera publiée d'ici le mois de juin 2018. De plus, attentif aux différentes réalités des familles d'aujourd'hui, le Gouvernement du Québec souhaite aller plus loin dans son action en faveur des familles, dans le respect de la diversité des réalités et des parcours de vie. En effet, afin de mieux répondre aux besoins des familles, le déploiement de nouvelles mesures, notamment pour renforcer la conciliation famille-travail-études (CFTE), viendra compléter l'un des piliers de la politique familiale du Québec;
- Soutenir l'action en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation. Le Ministère poursuivra la mise en œuvre des mesures prévues au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Le plan d'action a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2019.

ORIENTATION 2**Assurer la pérennité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance****Actions envisagées**

- Améliorer la qualité éducative de l'ensemble des services de garde. Le Ministère verra à la mise en œuvre de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance (L.Q. 2017, chapitre 31), sanctionnée le 8 décembre 2017, et qui est venue modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1). Les modifications ont été apportées en vue de favoriser la réussite éducative des enfants, de resserrer l'encadrement en matière de sécurité des services de garde et d'assurer la pérennité et la qualité du réseau des services de garde;
- Soutenir le développement global des jeunes enfants en vue d'une meilleure réussite éducative. Le Ministère verra à la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0-8 ans lancée le 16 janvier 2018. Cette stratégie est l'un des éléments majeurs de la mise en œuvre des principes et des orientations de la Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir, lancée le 21 juin 2017;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre de places en services de garde éducatifs à l'enfance et la demande. Le gouvernement a convenu de procéder à une révision de l'offre de places en services de garde afin d'avoir une offre de service diversifiée, d'améliorer l'équilibre entre l'offre de places disponibles et les besoins de places des parents, de favoriser l'utilisation optimale des places existantes et, ainsi, assurer leur pérennité.

ORIENTATION 3**Favoriser le vieillissement actif****Action envisagée**

- Soutenir l'implication des personnes âgées dans leur communauté. Le Ministère a procédé au bilan final de sa Politique Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE) et de son plan d'action 2012-2017, lequel avait été prolongé d'un an (2017-2018). Un deuxième plan d'action, qui couvrira la période 2018-2023, verra le jour en 2018. Ce plan d'action permettra d'assurer une intervention concertée et cohérente en faveur des personnes âgées.

ORIENTATION 4

Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité

Actions envisagées

- Soutenir la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (RLRQ, chapitre L-6.3) a été adoptée et sanctionnée le 30 mai 2017. Une politique type de lutte contre la maltraitance et une entente-cadre nationale à ce sujet seront adoptées en 2018;
- Coordonner, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, la mise en œuvre du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un CHSLD.

ORIENTATION 5

Miser sur des façons de faire adaptées aux besoins des clientèles et des partenaires

Actions envisagées

- Améliorer les outils et l'information de gestion utiles à la prise de décision. Le Ministère poursuivra la consolidation de son environnement informationnel de même que celui de ses principaux systèmes de mission;
- Favoriser le développement et le maintien des compétences. Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de ses mesures visant une meilleure planification de sa main-d'œuvre et de sa relève;
- Assurer la pertinence, la fiabilité, la clarté et la disponibilité de l'information mise à la disposition des partenaires et des clientèles. Le Ministère entend poursuivre les travaux d'amélioration à l'égard de l'information transmise par différents moyens tels que le site Web, le service des renseignements et les directions régionales, et s'assurer de sa qualité en évaluant la satisfaction de ses partenaires à cet égard.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 2 657,2 M\$, soit une hausse de 109,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. À ce montant s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 61,7 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 2,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par des investissements pour améliorer la réussite éducative dès la petite enfance, par l'entremise de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde annoncée lors du Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des activités de haltes-garderies communautaires. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il permet également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation. Enfin, le programme finance l'administration du programme Soutien aux enfants, le programme Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 88,6 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 9,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par la bonification des mesures à l'égard de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans, annoncée dans la mise à jour du Plan économique du Québec, en novembre 2017.

PROGRAMME 3

Services de garde

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il procure les ressources nécessaires pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et autres sujets connexes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 423,3 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 95,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Les facteurs d'augmentation les plus significatifs sont la création de places, l'augmentation des dépenses salariales du personnel des services de garde, l'augmentation des barèmes de la subvention des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial conformément à leurs ententes collectives, ainsi que l'augmentation de l'occupation des places par des enfants ayant des besoins particuliers. Ces augmentations sont par ailleurs atténuées par l'indexation de la contribution de base et de la contribution additionnelle des parents.

PROGRAMME 4 Condition des aînés

Ce programme poursuit deux objectifs. Il vise d'abord à favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise. Ensuite, il assure la mise en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir de façon particulière les personnes âgées plus vulnérables. Ce programme permet de planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices pour combattre les préjugés et favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 30,2 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par les sommes annoncées dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé et du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022.

PROGRAMME 5 Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 53,4 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 1,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018. Cette hausse est notamment attribuable à la croissance des clientèles.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	61 687,3	2 310,8	59 336,5	59 376,5
2. Mesures d'aide à la famille	88 627,5	9 019,8	78 597,7	79 607,7
3. Services de garde	2 423 281,3	95 642,2	2 328 700,1	2 327 639,1
4. Condition des aînés	30 230,0	989,0	29 241,0	29 241,0
5. Curateur public	53 361,2 ¹	1 730,5	51 630,7	51 630,7
Total	2 657 187,3	109 692,3	2 547 506,0	2 547 495,0

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 16,1 M\$ en 2018-2019.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. En outre, le Curateur public dispose d'un budget de 4,1 M\$ pour couvrir ces investissements.

La diminution du budget d'investissements de 2,4 M\$, est attribuable notamment à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	200,0	-	200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 700,0	(2 432,9)	9 132,9
Prêts, placements, avances et autres	2,0	-	2,0
Total	6 902,0	(2 432,9)	9 334,9

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire¹ (en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public	53 361,2	51 630,7

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	14 880,0	-	14 880,0	-
Investissements	-		-	
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Dépenses	2 423 281,3	2 423 181,3	2 369 939,1 ¹	2 327 539,1
Investissements	-		-	
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	21 250,0	-	21 250,0	-
Investissements	-		-	

¹ L'excédent sera financé à même les surplus cumulés du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance.

FINANCES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation du Plan économique du Québec.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2018-2019 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Assurer une gestion responsable des finances publiques

Objectifs

Les objectifs poursuivis à l'égard des finances publiques consistent principalement à maintenir l'équilibre budgétaire en 2018-2019 et pour les années suivantes conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001). Les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction de la dette et percevoir la juste part des transferts fédéraux.

Actions envisagées

- Respecter les cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire;
- Obtenir la part du Québec au moins égale à son poids démographique au Canada des revenus des transferts fédéraux;
- Verser 100 % des revenus prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1) au Fonds des générations.

ORIENTATION 2**Investir dans un Québec entreprenant et compétitif qui génère de la richesse****Objectifs**

Dans une économie mondiale compétitive, le maintien d'un régime fiscal concurrentiel et équitable, tant à l'égard des particuliers que des sociétés, comporte de nombreux avantages. Pour les individus, il s'agit d'assurer une redistribution équitable de la richesse et d'accroître l'incitation au travail, alors que pour les sociétés, il importe de maintenir un environnement favorable à l'investissement.

En outre, pour assurer une croissance de la population en âge de travailler, principal facteur de croissance économique au Québec, la progression du taux d'emploi et l'amélioration de la productivité constituent les principaux déterminants de la croissance économique au Québec. Le ministère des Finances est appelé à instaurer et à assurer le financement de nouvelles mesures pour accroître la productivité et le taux d'emploi, notamment en encourageant davantage l'investissement privé.

Actions envisagées

- Favoriser la création d'emplois et la croissance de la productivité;
- S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible;
- Fixer un taux de rendement efficient pour des mesures de contrôle visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;
- Maintenir le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés sous la moyenne canadienne;
- Ajouter de nouveaux centres internationaux d'investissement (CFI) chaque année.

ORIENTATION 3**Assurer une amélioration continue des façons de faire****Objectifs**

Le ministère des Finances vise à maintenir un haut niveau de qualité, de rigueur et de transparence en matière d'information financière et à la rendre accessible au public.

Par ailleurs, le ministère des Finances joue un rôle de conseil et de soutien aux ministères sectoriels dans l'élaboration et la mise en place de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux. L'expertise du personnel du Ministère permet d'assurer le financement des nouvelles initiatives dans le respect du cadre financier du gouvernement.

Actions envisagées

- Publier un rapport préélectoral sur l'état des finances publiques;
- Appliquer intégralement les conventions comptables du gouvernement et les normes comptables du secteur public;
- Maintenir des outils d'information et de vulgarisation sur le régime fiscal en ligne;

- Offrir des services-conseils auprès des ministères et organismes dans les domaines fiscal, financier et budgétaire;
- Améliorer l'efficacité des employés du Ministère dans la gestion des travaux en révisant les différents processus afin de les optimiser;
- Offrir des formations adaptées à l'évolution du domaine des finances publiques pour les employés du Ministère.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le service de la dette, le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 200,5 M\$ soit une augmentation de 20,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette variation s'explique notamment par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de ce programme en 2018-2019 s'élève à 29,5 M\$, en baisse de 68,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est essentiellement attribuable aux coûts engendrés en 2017-2018 par la décision du gouvernement du Québec de soustraire définitivement le territoire de l'île d'Anticosti à l'exploration pétrolière et gazière.

PROGRAMME 2

Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

Le budget de ce programme en 2018-2019 s'élève à 56,7 M\$, en baisse de 2,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est principalement liée à la révision de mesures budgétaires annoncées en 2017-2018 afin de contribuer au financement d'organismes de recherche.

PROGRAMME 3

Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé.

Le budget de ce programme en 2018-2019 s'élève à 114,3 M\$, en hausse de 92,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation est principalement liée aux provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2017-2018 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

PROGRAMME 4
Service de la dette

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Le budget de ce programme en 2018-2019 diminue de 60,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018 en raison notamment de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts venant à échéance à compter de 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	29 493,3	(68 799,9)	29 342,4	98 293,2
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	56 723,5	(2 613,0)	57 963,3	59 336,5
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	114 303,2	92 222,4	107 506,8	22 080,8
Sous-total	200 520,0	20 809,5	194 812,5	179 710,5
Service de la dette				
4. Service de la dette	7 157 000,0	(60 000,0)	7 217 000,0	7 217 000,0
Total	7 357 520,0	(39 190,5)	7 411 812,5	7 396 710,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2018-2019 du portefeuille « Finances » s'élève à 2,5 M\$.

La variation du budget d'investissements en ressources informationnelles de 0,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	20,0	20,0	-
Immobilisations en ressources informationnelles	1 224,1	519,1	705,0
Prêts, placements, avances et autres	1 274,3	(20,0)	1 294,3
Total	2 518,4	519,1	1 999,3

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 220 699,0	-	1 145 137,0	-
Autorité des marchés financiers	144 368,9	-	132 625,9	-
Financement-Québec	262 639,0	-	306 379,6	-
Institut de la statistique du Québec	30 232,7	15 984,5	27 062,6	12 588,1
Société de financement des infrastructures locales du Québec	658 777,0	-	769 935,0	-

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 676 654,5	-	1 513 400,0	-
Investissements	12 056 050,7		10 170 171,3	
Fonds des générations				
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	2 491 000,0		2 292 000,0	
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 349,7	-	1 336,3	-
Investissements	-		-	

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	74 560,8	-	79 487,3	-
Investissements	-		-	
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers				
Dépenses	2 888,2	-	2 866,7	-
Investissements	2 582,5		2 025,0	
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	971 284,1	-	895 253,8	-
Investissements	-		-	

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assume la mission suivante :

- Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Fondation de la faune du Québec, dont la mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Société des établissements de plein air du Québec, dont la mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger les équipements touristiques qu'elle administre et développe en vertu de sa loi constitutive au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Le ministre est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des cinq orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

Cette orientation vise à assurer une gestion et une mise en valeur des forêts du Québec de manière pérenne et créatrice de richesse. Le Ministère est responsable de la planification forestière, un intrant essentiel pour assurer la continuité des activités de récolte de bois et de réalisation des travaux sylvicoles. Il s'assure de promouvoir les pratiques forestières durables et le cadre législatif des interventions en forêt publique. Par ailleurs, il optimise l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État. En parallèle, le Ministère favorise la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers au bénéfice des collectivités du Québec. Il joue un rôle de premier plan dans l'accompagnement des entreprises grâce au soutien à l'innovation et à l'expertise qu'il détient. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés.

Actions envisagées

- Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements des entreprises forestières de transformation en provenance des forêts publiques;

- Assurer la réalisation des travaux sylvicoles et la production des plants forestiers;
- Élaborer la stratégie nationale de production de bois qui favorise la création accrue de valeur lors des interventions sylvicoles;
- Poursuivre la mise en œuvre de la planification stratégique concernant la contribution de la forêt privée au développement du Québec;
- Promouvoir le régime forestier et l'importance du secteur forestier auprès de la population ainsi que des acheteurs des produits forestiers québécois;
- Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, afin notamment d'appuyer la modernisation et l'innovation de l'industrie;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêts publique et privée.

ORIENTATION 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Les activités fauniques jouent un rôle économique important au Québec. Selon une étude réalisée en 2012, ces activités mobilisent plus d'un million d'adeptes, soit plus de 700 000 pêcheurs, 300 000 chasseurs et 8 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses totales de ces adeptes atteignent annuellement 1,6 G\$, bénéficiant grandement à la vitalité économique et procurant des retombées importantes pour les régions du Québec. Le Ministère mise sur cet atout en favorisant le développement durable de la faune et des activités qu'elle génère.

Actions envisagées

- Poursuivre la diversification des activités et des produits liés à la chasse sportive du cerf de Virginie;
- Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs.

ORIENTATION 3

Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

Le Ministère a la volonté de favoriser la prospérité économique tout en mettant en œuvre des projets qui prennent en compte les préoccupations des communautés régionales et autochtones ainsi que des différentes parties prenantes. Le Ministère vise, entre autres, à informer les citoyens et les intervenants concernés pour encourager leur participation au développement des régions.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui visent à assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, à fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et à convenir des mesures d'harmonisation des usages;
- Poursuivre la consultation des divers plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), notamment les PAFI tactiques de 2018-2023;
- Favoriser les partenariats avec les communautés locales et autochtones;

- Soutenir le développement et la réfection des chemins multiressources en forêt afin de maintenir l'accès au territoire et d'assurer la sécurité des utilisateurs;
- Adopter la Politique de consultation, comme prévu dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1).

ORIENTATION 4

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

Le Ministère s'est engagé dans une démarche de développement durable où les actions intègrent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En plus de viser une utilisation pérenne des ressources, il pose des gestes concrets pour l'environnement et la biodiversité.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- Poursuivre la réalisation de la phase 1 du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques;
- Contribuer à la création d'un nouveau parc national dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et à l'agrandissement de parcs nationaux du réseau actuel;
- Contribuer aux stratégies de lutte contre les changements climatiques et s'assurer que nos forêts s'adaptent au climat futur.

ORIENTATION 5

Améliorer la performance organisationnelle

Le Ministère met de l'avant différentes mesures pour optimiser sa performance organisationnelle tout en s'assurant de remplir efficacement sa mission.

Actions envisagées

- Produire, intégrer et transférer des connaissances issues notamment de la recherche scientifique relative à l'aménagement durable des forêts afin d'éclairer les décideurs et d'améliorer la pratique forestière au Québec;
- Poursuivre la modernisation du processus de vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- Poursuivre l'optimisation et la modernisation de la production piscicole gouvernementale en soutien à la mission du Ministère;
- Utiliser les nouvelles technologies pour appuyer les interventions du Ministère en matière de gestion et de protection de la faune et d'activités forestières;
- Poursuivre la réalisation des plans sectoriels de mobilisation du personnel.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour l'exercice 2018-2019 s'établit à 488,5 M\$ répartis entre deux programmes : Forêts, ainsi que Faune et Parcs. Il s'agit d'une diminution de 0,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance pour tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Forêts

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 355,8 M\$, soit une augmentation de 4,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des sommes dédiées au plan d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et une bonification du Programme Innovation Bois. À ces sommes, s'ajoutent les montants financés par le volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

PROGRAMME 2

Faune et Parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 132,7 M\$, soit une diminution de 5,1 M\$ comparativement à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette diminution nette est notamment attribuable aux sommes investies en 2017-2018 pour la stratégie visant la vitalité et la mise en valeur du patrimoine nordique.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Forêts	355 837,8	4 138,1	351 699,7	351 699,7
2. Faune et Parcs	132 711,9	(5 083,4)	127 695,3	137 795,3
Total	488 549,7	(945,3)	479 395,0	489 495,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 5,4 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, notamment aux investissements pour l'optimisation de la production piscicole gouvernementale, de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et des activités en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	30 550,0	5 723,4	24 826,6
Immobilisations en ressources informationnelles	2 150,0	(313,0)	2 463,0
Prêts, placements, avances et autres	60,2	-	60,2
Total	32 760,2	5 410,4	27 349,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	6 656,7	350,0	9 285,1	659,7
Société des établissements de plein air du Québec	150 367,0	33 716,9	141 837,0	30 571,1

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	537 943,2	204 893,9	491 176,2	202 288,0
Investissements	10 000,0		2 481,9	

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est de promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, de sélectionner les personnes immigrantes et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des personnes issues de la diversité à la société québécoise. Ses activités visent à soutenir le développement de la prospérité au Québec et à répondre à ses besoins.

Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2018-2019 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 339,0 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et orientations stratégiques. Ces priorités sont les suivantes :

- Une immigration qui contribue à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français ainsi qu'au dynamisme des régions;
- La mise en œuvre du règlement sur l'immigration au Québec;
- La mise en œuvre des plans d'action découlant des rapports du Vérificateur général du Québec sur la francisation et l'intégration des personnes immigrantes;
- La mise en œuvre du système de déclaration d'intérêt;
- La mise en place d'un guichet unifié d'accès aux services de francisation;
- Une organisation efficiente capable de se renouveler pour mieux servir la clientèle.

Le budget de dépenses permettra aussi la mise en œuvre, pour une troisième année, des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec et la réalisation du bilan de sa deuxième année. Les mesures de cette stratégie d'action contribuent particulièrement aux orientations stratégiques 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9 du Ministère.

Notons également que plusieurs actions structurantes liées aux orientations 1 et 2 du budget de dépenses, notamment le développement du système de déclaration d'intérêt, sont financées par des crédits d'immobilisation en ressources informationnelles, ou par un montant additionnel estimé à 45,0 M\$ en provenance du crédit au net¹.

ORIENTATION 1

Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes

Le budget consacré au déploiement de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion est de 3,6 M\$ en crédits de base. Une partie du crédit au net est octroyée aux actions de cette orientation.

Actions envisagées

- L'adaptation des services pour la mise en place du système de sélection basé sur la déclaration d'intérêt;
- L'arrimage des stratégies de prospection, d'attraction et de rétention des personnes immigrantes aux réalités locales et régionales pour accélérer leur intégration;
- La mise en œuvre de la Stratégie de recrutement international du Québec et de la Stratégie de rétention des travailleurs étrangers temporaires spécialisés au Québec.

ORIENTATION 2

Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec

Le budget consacré aux activités de sélection des candidates et des candidats à l'immigration et à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2018 est de 7,3 M\$. Une partie du crédit au net est octroyée aux actions de cette orientation.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un nouveau programme pour les immigrants entrepreneurs;
- L'admission projetée au Québec en 2018 de 49 000 à 53 000 personnes immigrantes.

ORIENTATION 3

Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes

Un budget de 110,8 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à réaliser et à élargir l'offre de francisation et à en faire la promotion, ainsi qu'à renforcer les connaissances sur la participation et l'inclusion.

¹ Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

Actions envisagées

- La reconduction de la campagne Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant! et l'élargissement de son public cible afin de renforcer le message et de rejoindre les personnes immigrantes adultes ayant déclaré ne pas connaître le français;
- La bonification de l'offre de services en francisation pour accélérer l'atteinte du niveau 8 de compétence à l'oral et à l'écrit par une formation à temps complet d'une durée de 1 400 heures.

ORIENTATION 4

Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif

Un budget de 3,2 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise au caractère pluriel de la société et à l'apport de la diversité ethnoculturelle à la prospérité du Québec.

Actions envisagées

- La poursuite du déploiement de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec visant à sensibiliser les Québécoises et Québécois de toutes origines à l'apport de la diversité au Québec et d'un nouveau volet « J'ai trouvé ma place en région » visant à affirmer la capacité des régions d'accueillir et de créer un environnement propice au développement social, économique et culturel des personnes immigrantes;
- L'appui à des initiatives visant à accroître la représentation des personnes issues de la diversité.

ORIENTATION 5

Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs de milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes

Un budget de 14,5 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Actions envisagées

- La mise en place d'une nouvelle stratégie d'intervention territoriale pour offrir un service de proximité axé sur l'accompagnement de la clientèle et le renforcement de l'approche partenariale, par le soutien aux employeurs, aux institutions, aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de toutes les régions du Québec;
- La mise en place du projet Place à l'immigration en région pour inciter les immigrants à s'installer en région.

ORIENTATION 6

Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours

Le Ministère consacre un budget de 193,4 M\$ à cette orientation afin de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.

Outre les activités du Ministère, une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2018-2019 aux fins de transferts à trois autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, soit le MEES, le MSSS et le MTESS.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de plans d'action pour répondre aux rapports du Vérificateur général du Québec sur la francisation et l'intégration des personnes immigrantes;
- La mise en place d'un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation et à l'aide financière qui leur est rattachée;
- La mise en place des projets de Concertation pour l'immigration et l'intégration;
- La poursuite du partenariat avec des organismes communautaires pour faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité en acquérant les savoirs essentiels pour ce faire;
- La signature des ententes avec le MEES, le MSSS et le MTESS pour les services de francisation et d'intégration et leur reddition de comptes.

ORIENTATION 7**Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle**

Un budget de 1,1 M\$ est prévu pour des actions visant une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution pour assurer l'efficacité organisationnelle.

Actions envisagées

- L'élaboration de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines;
- La mise à contribution de l'environnement et de l'aménagement du travail au profit de la qualité de vie au travail et de la performance.

ORIENTATION 8**Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire**

Un budget de 1,4 M\$ est prévu pour des actions visant l'ensemble des infrastructures du Ministère. Il inclut des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère afin d'assurer la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels.

Actions envisagées

- L'implantation d'un cadre de gouvernance pour la sécurité de l'information afin de rehausser le niveau de maturité organisationnelle en la matière;
- La conception, la mise en œuvre et la gestion d'une architecture de sécurité respectueuse des orientations gouvernementales;

- La transformation des services de sécurité du Ministère, en utilisant les services infonuagiques, notamment pour la gestion des incidents, des mécanismes de protection des actifs informationnels et de la prévention des intrusions.

ORIENTATION 9

Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité

Un budget de 3,7 M\$ est consacré à la concertation et à la coordination des actions avec les partenaires afin que les services répondent aux besoins des personnes immigrantes et à ceux d'une population diversifiée.

Actions envisagées

- La publication du bilan annuel du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble;
- La mise en place de projets intersectoriels visant à accélérer l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail, tel que le projet Interconnexion.

La répartition budgétaire 2018-2019 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes ¹	3,6	1,1
Orientation 2 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec ¹	7,3	2,2
Orientation 3 : Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes	110,8	32,7
Orientation 4 : Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif	3,2	0,9
Orientation 5 : Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes	14,5	4,3
Orientation 6 : Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours ²	193,4	57,1
Orientation 7 : Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle	1,1	0,3
Orientation 8 : Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire	1,4	0,4
Orientation 9 : Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité	3,7	1,1
Total	339,0	100,0

¹ Les actions découlant de ces orientations sont également financées par des crédits d'immobilisation en ressources informationnelles ou par le crédit au net.

² Cette orientation inclut la provision de 165,7 M\$ à transférer au MEES, MSSS et MTESS en 2018-2019.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 339,0 M\$, ce qui comprend l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019. À ce montant, s'ajoutent les revenus associés au crédit au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

PROGRAMME 1

Immigration, Diversité et Inclusion

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux trois autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 339,0 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2017-2018 s'explique essentiellement par le fait que celle-ci exclut les montants transférés au MEES, au MSSS et au MTESS pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette variation s'explique également par le budget supplémentaire consacré aux incitatifs financiers à la participation aux cours de français à temps complet et à l'élargissement de l'admissibilité à un plus grand nombre de personnes immigrantes ainsi que par la mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

Le budget de dépenses par programme¹

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, Diversité et Inclusion	338 954,2	185 681,5	307 522,2	153 272,7
Total	338 954,2	185 681,5	307 522,2	153 272,7

¹ La dépense probable 2017-2018 exclut les montants transférés au MEES, au MTESS et au MSSS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » permettra au Ministère de mettre en œuvre les orientations et les objectifs stratégiques prévus en 2018-2019 ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance.

De façon plus spécifique, le Ministère :

- Poursuivra la mise en place du nouveau système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt;
- Poursuivra la mise en place d'un système de gestion documentaire pour optimiser notamment la réception des documents de preuve fournis par la clientèle;
- Poursuivra certains travaux visant la transformation des services en technologies de l'information en utilisant notamment les services en infonuagique.

La variation du budget d'investissements de 3,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	300,0	-	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	13 735,0	3 530,3	10 204,7
Prêts, placements, avances et autres	86,0	-	86,0
Total	14 121,0	3 530,3	10 590,7

JUSTICE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Justice a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- D'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- De la primauté du droit.

Le Ministère seconde la ministre de la Justice dans les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureure générale, de notaire générale et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administratrice de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

En conséquence, les mandats du Ministère consistent à :

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions touchant la légalité de leurs actions et celles relatives à la rédaction des lois et des règlements;
- Appuyer la ministre de la Justice dans ses fonctions de Procureure générale en matière civile par des représentations devant les tribunaux;
- Élaborer et recommander aux autorités les orientations et les politiques à mettre en œuvre en matière de justice et d'accès à la justice;
- Assurer le soutien à l'activité judiciaire, ce qui implique l'administration des différentes cours de justice qui forment l'appareil judiciaire du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Enregistrer et conserver les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau dont il est le gardien et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Veiller à la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), du registre des lobbyistes, du registre des commissaires à l'assermentation, du registre des lettres patentes foncières et du registre des ventes, ainsi qu'à l'administration de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG);
- Voir à l'administration des rapports et des constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), conformément au Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1), et à exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende ou à une suramende;

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

- Conseiller les autorités en matière criminelle et pénale ainsi qu'en matière de droit de la jeunesse et des victimes, notamment au regard des orientations et des mesures concernant la conduite générale des affaires criminelles et pénales par le DPCP;
- Conseiller les autorités en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales, particulièrement en ce qui a trait aux modifications potentielles en matière criminelle;
- Conseiller les autorités sur les stratégies à adopter afin d'adapter les dispositions relatives à l'exercice de la justice aux besoins des clientèles particulières, tels les autochtones, les aînés, les jeunes, les femmes, la famille, les victimes et les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle;
- Gérer les ententes internationales et les conventions dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'exécution réciproque des pensions alimentaires et de l'enlèvement international d'enfants;
- Favoriser la promotion des droits que reconnaît la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2). Veiller aussi à l'élaboration de programmes d'aide aux victimes, ainsi qu'à la concertation et à la coordination des actions des personnes, ministères et organismes qui offrent des services aux victimes. Favoriser également l'implantation et le maintien des centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

La ministre de la Justice est également désignée par le gouvernement du Québec comme responsable de la lutte contre l'homophobie. À ce titre, elle est soutenue dans son action par le Bureau de lutte contre l'homophobie, une unité administrative du Ministère. Le Bureau a le mandat de veiller à la mise en œuvre, à la coordination interministérielle et à l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie. Il joue aussi le rôle d'agent de liaison entre le gouvernement du Québec et différents groupes représentant les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT).

De plus, huit organismes gouvernementaux relèvent de l'autorité de la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles :

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mandat d'assurer la promotion et le respect des droits et libertés édictés par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (RLRQ, chapitre C-12). De même, la Commission doit assurer la promotion et le respect des droits de l'enfant reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1) et par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c. 1);
- La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie à toute personne admissible qui en fait la demande. Elle est également l'organisme chargé d'offrir les services prévus à la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (RLRQ, chapitre A-2.02), soit le Service d'aide à l'homologation et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants;
- Le Conseil de la justice administrative est chargé de recevoir et d'examiner toute plainte déontologique portant sur la conduite des membres des tribunaux administratifs suivants : le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du travail et la Régie du logement;
- Le Directeur des poursuites criminelles et pénales fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes;
- Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat de contribuer au financement des actions collectives en première instance et en appel ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions;

- L'Office des professions du Québec a pour mission de veiller à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité;
- La Société québécoise d'information juridique a pour mission de recueillir, d'analyser, de diffuser et de publier l'information juridique en provenance des tribunaux et des institutions, de présenter cette information au bénéfice de ses clients des milieux juridiques, des affaires et du travail ainsi que du public en général;
- Le Tribunal administratif du Québec a pour fonction, dans les cas et les limites fixés par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de décider des recours exercés à l'encontre des décisions rendues par l'administration publique (ministères, régies, commissions, municipalités) et de fixer les indemnités en cas d'expropriation. Il agit également à titre de Commission d'examen des troubles mentaux.

Le portefeuille « Justice » comprend également cinq fonds spéciaux :

- Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) sert à favoriser la recherche en matière d'aide aux personnes victimes, à réaliser et à diffuser des programmes d'information, de sensibilisation et de formation ainsi qu'à accorder une aide financière à une personne ou à un organisme pour l'offre de services d'aide. Par exemple, les sommes versées au FAVAC sont utilisées pour subventionner les centres d'aide aux victimes d'actes criminels et pour défrayer les activités du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, instauré par le Ministère en vertu de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. Les revenus du FAVAC proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la contribution pénale et du partage des sommes récupérées dans le contexte de la lutte contre les produits de la criminalité;
- Le Fonds des registres (FDR) est affecté au financement des biens et des services reliés aux registres confiés à la ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers. Plus précisément, le FDR finance la gestion du RDPRM, des registres des lobbyistes, des commissaires à l'assermentation, des lettres patentes foncières, des ventes ainsi que la gestion du service de certification de l'ICPG. Ses revenus proviennent des frais d'utilisation de ces services;
- Le Fonds Accès Justice (FAJ) finance les activités ou les projets visant à rapprocher la justice de la population. Réalisées par le Ministère ou par d'autres partenaires, ces actions ont pour objectif d'aider les citoyens à mieux connaître le droit et le fonctionnement du système de justice. Le FAJ finance notamment le programme de médiation familiale, le déploiement et le fonctionnement des centres de justice de proximité, les frais administratifs du Service d'aide à l'homologation et le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Ce Fonds est financé par la portion de la contribution pénale lui étant affectée et par un transfert provenant du gouvernement fédéral pour le financement des mesures québécoises de justice familiale;
- Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance les activités du Tribunal administratif du Québec dont la mission est citée précédemment;
- Le Fonds relatif aux contrats publics a pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2018-2019 s'élève à 1 016,6 M\$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité de la ministre de la Justice et l'amélioration de l'accessibilité à la justice. Ils tiennent compte des orientations stratégiques du Ministère qui suivent.

ORIENTATION 1

Promouvoir et favoriser l'accessibilité à la justice et au droit pour le citoyen

L'accès à la justice et au droit pour le citoyen constitue un enjeu prioritaire pour le Ministère, puisqu'il est le passage obligé vers une meilleure confiance de la population dans le système de justice. L'amélioration de l'accessibilité à la justice passe notamment par la diversification des formes de justice, dont la justice consensuelle et participative, et par de nouvelles approches adaptées aux personnes qui vivent des situations particulières comportant des enjeux juridiques. L'adaptation du droit aux nouvelles réalités sociétales et l'amélioration des communications avec les citoyens sont aussi des moyens que le Ministère privilégie pour améliorer l'accessibilité à la justice.

Actions envisagées

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de promotion et de développement des modes de prévention et de règlement des différends en matière civile et commerciale;
- Poursuite du financement des sept centres de justice de proximité en activité ainsi que des trois actuellement en implantation (Côte-Nord, Nunavik et Mauricie);
- Poursuite de l'offre de séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture;
- Poursuite de l'offre de séances de médiation familiale;
- Poursuite du programme d'aide aux victimes d'actes criminels par le financement des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et autres organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels;
- Contribution à la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, notamment l'élaboration d'outils d'information destinés à la clientèle autochtone relative au droit et aux processus judiciaires en matière civile, jeunesse et criminelle, l'implantation graduelle du programme judiciaire de traitement de la toxicomanie dans les régions du Nord-du-Québec et poursuite d'une intervention adaptée par les CAVAC dans le but d'offrir des services culturellement adaptés et sécurisants aux personnes victimes d'actes criminels;
- Réalisation d'une campagne de publicité sur les services offerts aux citoyens afin d'améliorer leur accès au système de justice;
- Mise en place, par la Société québécoise d'information juridique, d'une plate-forme qui offrira aux citoyens une information juridique centralisée qui guidera et orientera le citoyen qui vit des situations juridiques particulières en lui présentant des options personnalisées et en l'accompagnant dans son cheminement.

ORIENTATION 2

Améliorer le fonctionnement du système judiciaire

L'amélioration de l'accessibilité de la justice passe également par l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire. Dans un contexte sans précédent où tous les acteurs du système de justice doivent fournir des efforts importants afin de s'assurer du respect du droit pour un accusé d'être jugé dans le respect des délais raisonnables prévus par l'arrêt Jordan en matière criminelle et pénale, de nouvelles façons de faire et de nouvelles approches sont requises pour interagir avec les citoyens, soutenir les tribunaux et favoriser un nécessaire changement de culture. Plusieurs actions sont envisagées pour concrétiser ce vaste chantier de transformation de la justice.

Actions envisagées

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale;
- Poursuite des travaux du Bureau de transformation organisationnelle de la Justice (Bureau) afin de mettre en œuvre la deuxième phase de la stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale, soit d'apporter une solution à moyen et long terme aux difficultés de délais touchant le système de justice et d'implanter les projets technologiques nécessaires à la modernisation de la justice. Un plan d'ensemble des actions concertées des partenaires pour assurer la transformation du système de justice, sur une période de cinq ans, a été élaboré et le Bureau assurera sa mise en œuvre;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation des ressources informationnelles. Ce plan vise à répondre au retard technologique actuel par la mise en place d'infrastructures modernes, évolutives et performantes, ce qui permettra notamment de soutenir la transformation numérique de la Justice;
- Poursuite des travaux de réalisation du projet GESTE du DPCP qui consiste à l'informatisation complète du dossier de poursuite;
- Poursuite des travaux visant la mise en place d'une solution novatrice permettant aux citoyens de déposer une réponse en ligne pour les petites créances et d'effectuer leur paiement en ligne;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet pilote « Programme de mesures de rechange général pour adultes » dans les villes de Sherbrooke, Joliette et Chicoutimi et procéder à son évaluation en vue de l'étendre à l'échelle provinciale;
- Développement de statistiques judiciaires permettant notamment de mieux comprendre le système de justice, de suivre l'évolution des délais et d'identifier des zones d'amélioration;
- Poursuite de travaux visant la réalisation de projets immobiliers, notamment l'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de Rimouski, l'agrandissement du palais de justice de Longueuil (phase 1A), le réaménagement du palais de justice de La Tuque ainsi que l'aménagement et l'accroissement d'espace au palais de justice de Roberval.

ORIENTATION 3**Promouvoir une société juste pour toutes et tous, quelles que soient son orientation sexuelle ou l'identité de genre**

Pour faire évoluer les mentalités, il faut lutter contre les préjugés à la source des comportements homophobes et transphobes. Il est également essentiel de miser sur les acquis tout en explorant de nouvelles avenues menant à l'atteinte d'une réelle égalité sociale. Des actions sont envisagées pour relever ce défi de parvenir à une société plus juste et plus égalitaire pour toutes et tous, quelles que soient son orientation sexuelle, son identité de genre ou l'expression de genre.

Actions envisagées

- Poursuite de la coordination interministérielle du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022;
- Administration du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie visant à soutenir des organismes communautaires qui réalisent des projets pouvant contribuer à prévenir et à combattre les préjugés et la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression du genre, de même qu'à favoriser la pleine reconnaissance des personnes des minorités sexuelles dans la société;
- Mise en œuvre des ententes administratives avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'aide complémentaire aux organismes des communautés LGBT;
- Mise en œuvre de l'entente entre le MJQ et l'Université du Québec à Montréal concernant le soutien à la Chaire de recherche sur l'homophobie.

ORIENTATION 4**Faire émerger une nouvelle culture organisationnelle qui favorise l'innovation, la mobilisation du personnel et l'application des principes de l'intelligence collective**

Pour exécuter la mission ministérielle et mener à terme les mesures prévues au plan stratégique, les équipes du Ministère doivent se réinventer, améliorer leurs façons de faire et créer de la valeur ajoutée par leurs actions. Elles doivent aussi tendre à une plus grande complémentarité et à une meilleure synergie ainsi qu'à davantage de convergence dans les actions entreprises pour l'atteinte des objectifs collectifs. Pour concrétiser le virage souhaité, le Ministère entend mettre en œuvre des approches et des pratiques qui accroissent la performance de l'organisation et appuient la haute direction dans le pilotage stratégique de l'organisation.

Actions envisagées

- Poursuite de la mise en œuvre du plan directeur des ressources humaines 2016-2019 qui prévoit notamment l'élaboration et la mise en place de nouvelles approches favorisant l'innovation dans la gestion et encourageant l'amélioration continue des façons de faire;
- Déploiement d'actions propices au maintien et au développement d'un milieu de travail favorables à la santé et à la mobilisation;
- Déploiement d'une démarche d'optimisation organisationnelle dans un souci d'amélioration continue;

- Mise en œuvre d'actions favorisant l'instauration d'une gouvernance stratégique forte;
- Poursuite de la mise en œuvre d'actions visant l'implantation d'une réelle culture de la gestion efficace et efficiente des risques;
- Réalisation de travaux de révision de la Déclaration de services aux citoyens;
- Poursuite des activités d'évaluation de programme.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 016,6 M\$ en 2018-2019, soit 73,4 M\$ de plus que la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 1

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachés, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 131,4 M\$ en 2018-2019, en hausse de 4,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la mise en œuvre de la stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale, à la hausse de la rémunération des juges à la suite du Comité Blais et à l'indexation des salaires.

PROGRAMME 2

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 358,8 M\$ en 2018-2019, en hausse de 35,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre de la stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale, par le rehaussement du financement des ressources informationnelles et par le financement associé au Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie, au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale ainsi qu'au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations ainsi que par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 3**Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative, de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 15,1 M\$ en 2018-2019, en hausse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cet écart est essentiellement attribuable à l'ajustement de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec selon la méthode de répartition entre les contributeurs.

PROGRAMME 4**Accessibilité à la justice**

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice.

Le budget de dépenses de ce programme est de 180,1 M\$ en 2018-2019, en hausse de 2,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cet écart s'explique notamment par la mise en œuvre de la stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale.

PROGRAMME 5**Autre organisme relevant du ministre**

Ce programme comprend la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 16,3 M\$ en 2018-2019, en hausse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette croissance s'explique notamment par le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

PROGRAMME 6**Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du DPCP. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 164,1 M\$ en 2018-2019, en hausse de 15,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. La dépense probable 2017-2018 inclut le transfert de 4,8 M\$ en provenance de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances.

Par ailleurs, le budget de dépenses 2018-2019 prend en considération l'ajout de financement permettant la mise en œuvre de la stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale, les impacts liés au renouvellement des conditions de travail des procureurs aux poursuites criminelles et pénales ainsi que l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 7

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 150,9 M\$ en 2018-2019, en hausse de 13,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette augmentation est attribuable au financement de la hausse du coût de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action répondant aux recommandations du Protecteur du citoyen concernant le régime d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	131 354,4	4 016,0	126 930,1	127 338,4
2. Administration de la justice	358 764,7	35 850,2	320 389,4	322 914,5
3. Justice administrative	15 056,4	716,2	14 340,2	14 340,2
4. Accessibilité à la justice	180 086,8	2 790,8	177 296,0	177 296,0
5. Autre organisme relevant du ministre	16 338,3	1 055,5	15 421,1	15 282,8
6. Poursuites criminelles et pénales	164 127,8	15 064,0	145 319,5	149 063,8
7. Indemnisation et reconnaissance	150 872,6	13 902,2	136 970,4	136 970,4
Total	1 016 601,0	73 394,9	936 666,7	943 206,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 35,3 M\$, en hausse de 14,7 M\$ par rapport à l'exercice 2017-2018.

La variation à la hausse du budget d'investissements de 14,7 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures ainsi que l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	3 950,7	895,5	3 055,2
Immobilisations en ressources informationnelles	31 322,8	13 816,2	17 506,6
Prêts, placements, avances et autres	43,1	1,0	42,1
Total	35 316,6	14 712,7	20 603,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	203,8
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,0	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	16 338,3	15 282,8
Conseil de la justice administrative	482,8	476,0
Conseil de la magistrature	2 534,5	2 534,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	163 827,8	149 063,8
Tribunal des droits de la personne	292,2	292,2

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	191 642,6	180 086,8	180 599,8	177 096,0
Fonds d'aide aux actions collectives	4 253,0	-	4 447,6	-
Office des professions du Québec	12 474,0	-	10 615,0	-
Société québécoise d'information juridique	16 530,4	3 585,0	14 430,2	-

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	17 748,2	-	15 757,9	-
Investissements	-		-	
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	30 906,1	78,6	26 521,7	107,3
Investissements	169,0		57,5	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	49 987,2	-	39 801,4	-
Investissements	6 867,8		682,6	
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	41 629,4	14 573,6	41 058,0	13 864,2
Investissements	1 165,7		1 165,7	
Fonds relatif aux contrats publics				
Dépenses	400,0	-	1 486,5	-
Investissements	-		-	

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec;
- De renouveler le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec en soutenant une culture de concertation et de collaboration avec les ministères et organismes et les nouveaux acteurs de la diplomatie;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de deux organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2018-2019 s'inscrivent dans les orientations suivantes :

ORIENTATION 1

L'attraction et la visibilité du Québec à l'étranger

L'internationalisation des entreprises québécoises et l'accès aux marchés étrangers contribuent grandement à la prospérité du Québec. Parallèlement, le Québec doit attirer, retenir et intégrer les talents et les travailleurs d'origine étrangère, tout comme il souhaite faciliter la mobilité de sa propre jeunesse. Par conséquent, le Ministère et le réseau des représentations du Québec accroissent les activités majeures de promotion et de visibilité sur les territoires prioritaires du Québec à l'étranger.

Actions envisagées

- Réaliser des activités de promotion et de communication pour renforcer un positionnement stratégique;
- Intensifier la mobilité de la main-d'œuvre et des talents.

ORIENTATION 2

La mise en œuvre du volet international des grandes priorités gouvernementales

Le Ministère soutient la mise en œuvre du volet international des priorités gouvernementales à l'étranger. Par l'entremise de son réseau de représentations, il déploie les ressources nécessaires à l'organisation d'activités et d'événements de promotion, à la réalisation d'études et au financement de projets de coopération et d'activités de communication en lien avec les priorités gouvernementales.

Actions envisagées

- Appuyer des organisations de recherche dans leurs collaborations internationales en recherche et en innovation;
- Réaliser des activités de promotion internationale des priorités gouvernementales ciblées.

ORIENTATION 3

Le redéploiement et le renforcement de la diplomatie québécoise

Le redéploiement du réseau des représentations du Québec constitue la pierre angulaire du renforcement de l'action internationale du gouvernement. La prospérité du Québec tient, en grande partie, de sa capacité à promouvoir ses intérêts et sa crédibilité auprès des acteurs de la scène internationale. Dans cette optique, le Ministère continue de développer sa capacité d'action à partir des réseaux d'influence à l'étranger comme au Québec.

Action envisagée

- Déployer sur de nouveaux territoires une présence active et rehausser le statut de plusieurs représentations.

ORIENTATION 4**La coopération bilatérale et multilatérale**

Autant dans un contexte multilatéral que bilatéral, les coopérations du Québec constituent des plateformes exceptionnelles pour son positionnement stratégique et son rayonnement international. La coopération bilatérale et multilatérale est renforcée par le soutien de projets communs en matière scientifique, culturelle et économique menés par le Québec avec ses partenaires étrangers.

Actions envisagées

- Raffermer le positionnement politique du Québec au sein des instances de la Francophonie et lors de travaux multilatéraux touchant ses intérêts;
- Accroître le soutien aux projets de coopération bilatérale et multilatérale.

ORIENTATION 5**La solidarité internationale**

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale lance des défis majeurs à la communauté internationale. Conscient de ce destin partagé, le Ministère soutient l'action des organismes de coopération internationale québécois en veillant à l'augmentation du nombre de projets soutenus dans les pays défavorisés de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine et des Antilles.

Action envisagée

- Appuyer et consolider l'action des organismes de coopération internationale québécois.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

En 2018-2019, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 111,6 M\$, en hausse de 2,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1**Direction et administration**

Ce programme permet au Ministère d'assumer les activités administratives nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses du programme 1 s'établit à 19,6 M\$, en hausse de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses de rémunération et de fonctionnement, en soutien au déploiement du réseau des représentations du Québec à l'étranger.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Le budget de dépenses du programme 2 s'établit à 92,0 M\$, en hausse de 1,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par un renforcement budgétaire additionnel de 5,0 M\$ pour la présence et la visibilité du Québec à l'étranger et par la non récurrence de certaines dépenses effectuées en 2017-2018.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	19 637,5	964,5	18 193,0	18 673,0
2. Affaires internationales	91 992,9	1 836,5	88 155,2	90 156,4
Total	111 630,4	2 801,0	106 348,2	108 829,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Les propriétés sous la gestion du Ministère doivent être entretenues convenablement afin de maintenir ou d'améliorer l'état des actifs appartenant au gouvernement.

La variation, à la baisse, du budget d'immobilisations tangibles de 30,9 M\$ est principalement due à la révision de la stratégie du Ministère quant à l'acquisition d'un nouvel immeuble pour la délégation générale du Québec à Paris. La rareté des immeubles respectant les spécifications du Ministère ainsi que les coûts projetés d'acquisition et de modernisation ont fait que cette transaction n'a pu se concrétiser en 2017-2018. Le Ministère poursuivra sa démarche d'acquisition, laquelle devrait se concrétiser au cours de l'exercice 2019-2020.

La variation du budget d'immobilisations en ressources informationnelles de 0,2 M\$ est principalement due à l'acquisition de nouveaux équipements nécessaires à la poursuite du développement du réseau des représentations à l'étranger du Ministère.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	3 200,0	(30 860,0)	34 060,0
Immobilisations en ressources informationnelles	650,0	200,0	450,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-	1 000,0
Total	4 850,0	(30 660,0)	35 510,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	-	-	1 996,4	1 426,1
Office Québec-Monde pour la jeunesse	9 058,3	2 962,6	9 028,7	1 090,3

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale des services, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et autres organismes.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (Loi) a pour objectif de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ce réseau. Les réseaux territoriaux de santé et de services sociaux regroupés sous un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), ci-après appelés centres intégrés, permet l'intégration territoriale des services de santé et des services sociaux axés sur la proximité et la continuité de services.

Le centre intégré a pour responsabilités, notamment, de dispenser l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. De plus, la Loi prévoit que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux devront se faire en fonction des programmes-services.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Les programmes-services sont les suivants : Santé publique, Services généraux - activités cliniques et d'aide, Soutien à l'autonomie des personnes âgées, Déficience physique, Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, Jeunes en difficulté, Dépendances, Santé mentale ainsi que Santé physique.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les programmes-soutien sont les suivants : Administration, Soutien aux services ainsi que Gestion des bâtiments et des équipements.

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). Dans cette optique, l'Office joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'Office doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux et de la recherche.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé

Actions envisagées

- Promouvoir les avantages d'une bonne alimentation, de l'activité physique ainsi que de la réduction de l'usage du tabac;
- Mettre en place des mesures de prévention en santé, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique gouvernementale de prévention en santé et du Programme national de santé publique 2015-2025.

ORIENTATION 2

Offrir des services et des soins accessibles, intégrés et de qualité au bénéfice des usagers

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le nouveau Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine familiale (GMF) afin d'assurer l'accès, en temps opportun, à des services interdisciplinaires de première ligne;
- Réaliser le déploiement des super-cliniques afin d'améliorer l'accès aux services de santé;
- Améliorer les services de soutien à domicile et en centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes adultes;
- Améliorer l'accès aux services de santé mentale;
- Poursuivre l'implantation du Programme québécois de cancérologie afin d'améliorer la détection précoce du cancer et la survie des patients atteints de cancer;
- Participer au programme de formation des infirmières praticiennes spécialisées pour augmenter le nombre qui se joindra aux cliniques médicales et aux établissements publics;

- Poursuivre les travaux entourant les chantiers sur la pertinence des soins, en collaboration avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- Mettre en place les moyens nécessaires afin d'assurer des soins et des services spécialisés, dont les services diagnostiques, dans les meilleurs délais.

ORIENTATION 3

Implanter une culture d'organisation innovante et efficiente dans un contexte de changement

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux portant sur le financement axé sur le patient;
- Accompagner le réseau de la santé et des services sociaux dans un contexte de changement;
- Continuer les initiatives en technologie de l'information qui découlent de l'orientation « des systèmes d'information unifiés » (SIU).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 38 540,8 M\$. En excluant les sommes reçues de la provision du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, le taux de croissance est de 4,6 % par rapport à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux.

Le budget de dépenses de ce programme en 2018-2019 est inférieur de 2,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cet écart est principalement attribuable à la fin prévue des activités du Commissaire à la santé et au bien-être, compensée en partie par les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2018.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La croissance de ce programme en 2018-2019 par rapport à la dépense probable 2017-2018 est de 1 481,1 M\$.

Cette augmentation provient notamment des crédits additionnels qui ont été accordés pour augmenter les services à la population dont :

- 300,0 M\$ pour assurer que la population de chaque région ait un niveau comparable d'accessibilité à l'ensemble des services de première ligne et des services spécialisés, peu importe où ils sont offerts (équité d'accès). Cet important investissement visera principalement les régions avec une croissance significative de la population. Il permettra de corriger la situation d'accès qui prévaut depuis plus d'une décennie;
- 100,0 M\$ pour augmenter les soins et services à domicile;
- 98,9 M\$ afin de permettre l'accroissement et l'amélioration de l'accès aux services;
- 63,2 M\$ pour assurer le financement des rehaussements de services accordés en 2017-2018 tels que les soins d'hygiène en CHSLD, l'impact des nouvelles cohortes des infirmières praticiennes spécialisées et l'achat de places en hébergement;
- 43,7 M\$ pour la mise en place et le fonctionnement de systèmes d'information clinique unifiés adéquats et performants tels le Centre de traitement informatique provincial, le Carnet santé, l'Agent d'intégration et l'Index patient organisationnel.

La croissance s'explique également par l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2018 de 327,1 M\$, de l'indexation des dépenses autres que salariales de 104,0 M\$ et de l'augmentation du service de dette de 119,6 M\$.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 13,1 M\$, en hausse de 0,2 M\$ comparativement à la dépense probable pour l'exercice financier 2017-2018. Cette augmentation découle des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2018.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 192,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette augmentation découle principalement de la croissance de la consommation au Fonds de l'assurance médicaments, résultant en grande partie d'une augmentation du nombre de participants (112,6 M\$).

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	145 784,5	(2 146,0)	145 311,7	147 930,5
2. Services dispensés à la population	27 632 010,5	1 481 120,2	26 073 786,8	26 150 890,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 073,0	244,5	12 828,5	12 828,5
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	10 749 967,0	192 204,3	10 557 762,7	10 557 762,7
Total	38 540 835,0	1 671 423,0	36 789 689,7	36 869 412,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 3,7 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins en développement de projets informatiques et en achats de matériel et d'équipement en fonction de ses activités.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	145,0	(20,8)	165,8
Immobilisations en ressources informationnelles	3 600,0	20,8	3 579,2
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	3 745,0	-	3 745,0

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être ¹	-	2 763,5
Office des personnes handicapées du Québec	13 073,0	12 828,5

¹ En 2018-2019, aucun financement n'est prévu pour le Commissaire à la santé et au bien-être.

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	136 073,8	103 258,4	136 840,0	101 727,0
Fonds de l'assurance médicaments	3 683 603,9	2 515 364,1	3 601 089,3	2 402 796,6
Héma-Québec	438 419,0	34 434,3	441 536,9	33 679,2
Institut national de santé publique du Québec	74 275,0	48 289,0	72 921,0	47 084,0
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ¹	22 628,7	20 602,8	21 528,4	20 471,7
Régie de l'assurance maladie du Québec	12 870 127,0	8 867 445,9	12 679 595,8	8 757 005,5

¹ La prévision de dépenses de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) fera l'objet d'un ajustement suite au transfert de certaines fonctions assumées par le Commissaire à la santé et au bien-être.

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	210 514,0	175 565,8	203 103,0	170 592,6
Investissements	30 000,0		15 000,0	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ¹				
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	-		-	

¹ Le projet de loi n° 150 s'intitulant Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017 prévoit l'abolition du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. En conséquence, il n'y a plus d'activités dans ce fonds depuis le 1^{er} avril 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- La protection des membres du Conseil exécutif;
- La sécurité civile et la sécurité incendie;
- L'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- Les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- La formation des policiers et des pompiers;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- Le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- Les enquêtes indépendantes relatives à des opérations policières.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec.

Neuf organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2018-2019 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique du ministère de la Sécurité publique et reflètent celles contenues au Plan stratégique de la Sûreté du Québec.

ORIENTATION 1

Miser en premier lieu sur la prévention

Actions envisagées

- La mise en activité de l'Établissement de détention d'Amos;
- La poursuite, en partenariat, des actions prévues à la Politique en matière de sécurité routière 2013-2020 pour prévenir les lésions corporelles et les décès sur le réseau routier;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs de lutte contre le crime;
- L'investissement soutenu dans le développement des connaissances sur les risques de sinistres et la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres;
- La poursuite des investissements en formation et dans les autres mesures contribuant à accroître la sécurité incendie;
- La mise en fonction du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec;
- La participation aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation;
- La participation aux efforts de lutte contre la corruption;
- La participation au Plan gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits;
- La poursuite de la mise en œuvre des actions découlant de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles ou visant, de manière générale, à contrer la violence faite aux femmes;
- La participation à la définition et à la mise en œuvre d'un nouveau régime d'encadrement en réponse à la légalisation du cannabis;
- L'analyse, l'appréciation et le suivi des situations pouvant constituer une menace à l'égard de la sécurité de l'État.

ORIENTATION 2**Offrir des services adaptés aux besoins et en proportion des risques****Actions envisagées**

- L'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, de services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie;
- La mise à jour des façons de faire lors des sinistres, en matière d'aide financière.

ORIENTATION 3**Performer au profit du citoyen****Actions envisagées**

- Le renforcement des activités visant à procurer l'assurance que les normes sont respectées et que les meilleures pratiques sont intégrées dans les façons de faire au sein des corps de police, des services correctionnels et des centres d'urgence 9-1-1;
- Le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes;
- La finalisation du redéploiement des effectifs au sein de la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec;
- L'intégration d'une approche intégrée en matière de santé au travail à la Sûreté du Québec pour miser sur le plein potentiel du personnel;
- La migration de la desserte policière au Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR);
- La poursuite du projet de révision des services correctionnels;
- La contribution à la réduction des délais de justice par la mise à la disposition des intervenants du milieu judiciaire des équipements pour la comparution à distance et l'amélioration des services d'évaluation des services correctionnels.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 1 587,7 M\$, soit une augmentation de 28,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018.

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que la sécurité de certains édifices gouvernementaux.

Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise, ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 849,4 M\$, en hausse de 23,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cet écart résulte notamment de l'effet combiné des éléments suivants, soit l'aide financière versée en raison des inondations printanières 2017, le transfert des sommes au cours de 2017-2018 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité, la poursuite du partenariat avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant l'immatriculation des armes à feu, les investissements additionnels en prévention des sinistres, la bonification du soutien financier pour la prestation de services policiers dans les communautés autochtones ainsi que par l'obtention des sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 687,2 M\$, en hausse de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le renouvellement du contrat de travail des policiers et le transfert des sommes au cours de 2017-2018 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend sept organismes budgétaires soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);
- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- Le Bureau des enquêtes indépendantes, qui est chargé par le ministre de mener une enquête lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou encore subit une blessure grave lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.

Un budget de dépenses de 51,1 M\$ est alloué à ce programme, en hausse de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants, soit l'ajout d'effectif au Bureau des enquêtes indépendantes et le transfert des sommes au cours de 2017-2018 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	849 431,5	23 687,0	809 522,7	825 744,5
2. Sûreté du Québec	687 186,2	3 932,1	669 291,4	683 254,1
3. Organismes relevant du ministre	51 073,8	1 031,4	49 393,1	50 042,4
Total	1 587 691,5	28 650,5	1 528 207,2	1 559 041,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 37,1 M\$. De ce montant, 11,9 M\$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant du ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 25,2 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

L'augmentation du budget d'investissements de 5,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	13 962,9	(10,3)	13 973,2
Immobilisations en ressources informationnelles	23 067,7	5 311,1	17 756,6
Prêts, placements, avances et autres	72,4	-	72,4
Total	37 103,0	5 300,8	31 802,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	6 246,8	4 014,2
Bureau du coroner	7 742,2	7 715,1
Comité de déontologie policière	1 862,2	1 842,9
Commissaire à la déontologie policière	3 427,1	3 383,9
Commissaire à la lutte contre la corruption	12 114,5	12 087,8
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 783,4	4 778,3
Régie des alcools, des courses et des jeux	14 897,6	16 220,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	38 256,0	5 404,8	35 317,2	5 404,8
École nationale des pompiers du Québec	2 542,0	277,2	2 155,3	277,2

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	650 113,8	314 006,4	634 479,4	311 692,0
Investissements	27 771,0		17 413,2	

TOURISME

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes, aux promoteurs et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, il offre des services d'accueil et de renseignements touristiques et aux autres, il les accompagne, les conseille et les soutient, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets d'investissements et de développement de produits touristiques afin de renouveler l'offre touristique. De plus, en s'appuyant sur l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (Alliance), le Ministère s'assure de la réalisation et de la coordination des activités de promotion et de commercialisation de la destination québécoise sur des marchés ciblés hors Québec. Le Ministère encadre également l'exploitation et s'assure de la classification des établissements d'hébergement touristique. Enfin, le Ministère développe et rend disponibles des connaissances stratégiques en matière de tourisme.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Régie des installations olympiques, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel s'élève à 185,4 M\$ pour l'exercice 2018-2019, dont 94,8 M\$ sont alloués aux trois sociétés d'État. Les choix budgétaires du Ministère découlent des cinq orientations présentées dans son Plan stratégique 2017-2020.

ORIENTATION 1

Assurer une mise en marché touristique efficace du Québec

Le rayonnement de la destination touristique auprès des marchés hors Québec requiert une approche cohérente et souple en raison de l'évolution des marchés et des clientèles. Pour y arriver, le Ministère veillera à une planification d'ensemble de la mise en marché hors Québec et à l'arrimage des choix promotionnels en regard des marchés ciblés.

Actions envisagées

- Intensifier, de concert avec l'Alliance, les efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés internationaux, grâce à l'utilisation de la marque « QuébecOriginal » afin d'accroître la notoriété du Québec et de positionner l'unicité et l'attractivité de la destination;

- Assurer le suivi de la planification triennale de l'Alliance et éclairer la prise de décision de cette dernière en rendant disponible l'intelligence d'affaires nécessaire ainsi qu'en partageant la connaissance fine des enjeux de positionnement de la destination touristique à l'international détenue au sein du Ministère;
- Affirmer la présence du Ministère dans les médias sociaux et dans l'environnement Web 2.0.

ORIENTATION 2

Favoriser un environnement propice à l'investissement en tourisme

Le Ministère vise à favoriser un environnement propice aux investissements en matière de tourisme, en offrant notamment un soutien financier et en accompagnant les intervenants de l'industrie. Ce soutien contribue au développement de l'offre touristique québécoise en apportant un appui à des investissements dans des produits novateurs et originaux et favorise l'adoption et la mise en place de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises touristiques.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement des stratégies sectorielles, notamment par la mise en œuvre et le suivi des programmes d'aide financière;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et événements touristiques;
- Assurer le développement d'une expertise sectorielle en appui aux entreprises touristiques;
- Collaborer avec différents partenaires comme les Associations touristiques sectorielles, le Mouvement québécois de la qualité et le Centre de transfert d'entreprise du Québec afin d'offrir un accompagnement aux entrepreneurs et de soutenir ces derniers dans l'adoption de meilleures pratiques d'affaires;
- Favoriser l'action intersectorielle avec les ministères à vocation économique qui soutiennent les entreprises afin d'optimiser l'offre gouvernementale en appui aux entreprises touristiques;
- Poursuivre la mise en œuvre des ententes de partenariat régional en tourisme avec les Associations touristiques régionales.

ORIENTATION 3

Faire du Québec une destination d'excellence en matière d'accueil et d'hébergement touristiques

Pour compléter les initiatives d'accueil mises en place par les milieux locaux et régionaux, le Ministère souhaite contribuer à l'amélioration de l'accueil des visiteurs. Cette contribution se traduira notamment par la mise en œuvre d'engagements en matière d'accueil, visant à accroître la satisfaction des visiteurs à toutes les étapes de leur séjour. Le Ministère entend également optimiser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre des engagements ministériels en matière d'accueil, notamment par :
 - La révision de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques et des critères d'agrément;

- La mise en place d'une mesure d'aide pour bonifier les infrastructures d'accueil et les outils d'information et d'animation des routes et circuits touristiques signalisés;
 - L'évolution de la base de données sur les entreprises du Système québécois de gestion de la destination (SQGD) de concert avec l'Alliance;
 - La conclusion et la mise en œuvre d'une entente avec Tourisme Outaouais afin de réaliser un projet pilote donnant à la Maison du tourisme de Gatineau un mandat d'information touristique élargi à l'ensemble du Québec;
 - La poursuite du partenariat avec l'organisme Kéroul pour favoriser l'accessibilité dans les établissements d'hébergement et les attraits touristiques.
- Assurer le respect de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2) et du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1) pour contrer l'hébergement touristique illégal;
 - Proposer des modifications réglementaires venant préciser l'assujettissement à l'attestation de classification afin de tenir compte de l'avènement de l'économie collaborative en matière d'hébergement touristique.

ORIENTATION 4

Miser sur une intelligence d'affaires collective

Le Ministère s'assure de la disponibilité de connaissances en intelligence d'affaires pour soutenir, dans leur mission propre, les différents intervenants en tourisme. Pour ce faire, le Ministère oriente, planifie et coordonne la réalisation d'études, de sondages, de recherches, de veilles générales ou spécifiques en plus d'assurer un rôle de premier plan quant aux activités relatives à la diffusion de connaissances au bénéfice des partenaires associatifs et des dirigeants d'entreprises associées au tourisme.

Actions envisagées

- Orienter, planifier et coordonner la mise en commun des efforts de développement de l'intelligence d'affaires, notamment en réalisant des initiatives collectives en intelligence d'affaires en collaboration avec les partenaires de l'industrie touristique et en consolidant la collaboration de partenaires clés au sein de l'industrie touristique par la signature d'entente de collaboration;
- Développer divers modes de collecte novateurs en matière d'intelligence d'affaires au bénéfice de l'industrie touristique;
- Appuyer les différentes clientèles du Ministère (internes et externes) dans la réalisation de leurs mandats liés au développement de l'intelligence d'affaires;
- Réaliser diverses activités de communication et de promotion des résultats comme des présentations d'analyses à l'industrie, la participation à diverses conférences ou colloques à titre de conférenciers ainsi que l'évaluation de la faisabilité d'approches novatrices en matière de diffusion de l'intelligence d'affaires.

ORIENTATION 5**Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle**

Les stratégies sectorielles étant le pivot de tous les programmes de soutien au développement de l'offre touristique, le Ministère aura recours au processus d'évaluation de programme afin de s'assurer que ceux-ci atteignent les objectifs prévus dans les stratégies. Par ailleurs, le Ministère souhaite continuer à être un milieu de travail attrayant et stimulant, où le personnel est mobilisé autour de la mission, des valeurs et des objectifs de l'organisation.

Actions envisagées

- Amorcer la mise en œuvre du Plan triennal d'évaluation de programme par la production de deux rapports d'évaluation de programme;
- Poursuivre la collaboration avec le comité en santé et mieux-être dans l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation en santé et mieux-être;
- Élaborer un plan d'action visant l'optimisation des façons de faire à la suite des exercices Lean et QUALImètre.

La répartition budgétaire 2018-2019 selon les orientations stratégiques¹

	M\$	%
Orientation 1 : Assurer une mise en marché touristique efficace du Québec	15,0	7,4
Orientation 2 : Favoriser un environnement propice à l'investissement en tourisme	165,5	81,6
Orientation 3 : Faire du Québec une destination d'excellence en matière d'accueil et d'hébergement touristiques	9,3	4,6
Orientation 4 : Miser sur une intelligence d'affaires collective	2,1	1,0
Orientation 5 : Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle ²	10,9	5,4
Total	202,8	100,0

¹ Les montants liés aux orientations stratégiques sont assumés entièrement par le Fonds de partenariat touristique. Des crédits de 90,6 M\$ sont affectés à ce fonds spécial.

² Les dépenses de la haute direction et de soutien à la gestion sont intégrées à cette orientation.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES****PROGRAMME 1****Promotion et développement du tourisme**

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 185,4 M\$, en hausse de 12,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. La variation s'explique notamment par l'augmentation des sommes allouées au Programme de soutien aux stratégies de développement touristique, au remboursement du service de dette d'un projet de réhabilitation de l'Administration portuaire de Montréal, au plan d'immobilisations de la Régie des installations olympiques, aux dépenses non capitalisables pour l'entretien majeur de la Société du Centre des congrès de Québec ainsi que par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement du tourisme	185 440,9	12 548,2	171 421,1	172 892,7
Total	185 440,9	12 548,2	171 421,1	172 892,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	66 064,3	41 367,3	61 161,9	37 431,7
Société du Centre des congrès de Québec	29 851,7	16 096,5	28 714,0	14 157,5
Société du Palais des congrès de Montréal	59 848,0	34 433,5	57 534,1	33 826,6

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	202 815,6	90 594,3	194 263,4	84 720,9
Investissements	265,0		255,0	

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Il assume principalement les responsabilités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien financier aux systèmes de transport des personnes, notamment afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services et des équipements de transport collectif, alternatif et actif, du transport adapté aux personnes à mobilité réduite et du transport maritime et aérien desservant les régions éloignées et isolées;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier local, à l'amélioration de la sécurité des passages à niveau ainsi qu'à la réfection des ouvrages d'art municipaux;
- Le soutien à l'électrification des transports en assurant la coordination du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- Le soutien à la pratique des véhicules hors route afin de renforcer la sécurité, de favoriser la pérennité des sentiers de véhicules hors route et d'encourager le respect de la faune et des habitats fauniques lors de cette pratique;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Grâce aux programmes du Fonds vert sous son administration, soutenir la réalisation de projets permettant de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport des marchandises et des personnes;
- Le soutien au transport de marchandises et de personnes favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime;
- L'offre, aux citoyens de toutes les régions, de renseignements qui facilitent les déplacements, notamment grâce au service Québec 511;
- La gestion et l'exploitation d'une flotte diversifiée d'aéronefs qu'il met à la disposition de certains ministères et organismes afin de les appuyer dans l'accomplissement de leurs missions;
- La gestion d'un parc de véhicules et d'équipements connexes ainsi que d'ateliers de mécanique et de fabrication.

Le Ministère est responsable de l'administration de quatre fonds spéciaux :

- Le Fonds des réseaux de transport terrestre;
- Le Fonds de la sécurité routière;
- Le Fonds de gestion de l'équipement roulant;
- Le Fonds aérien.

Le portefeuille ministériel est aussi composé de trois organismes :

- La Commission des transports du Québec;
- La Société des Traversiers du Québec;
- La Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire).

Seule la Commission des transports du Québec est un organisme budgétaire.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2018-2019 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2017-2020.

ORIENTATION 1

Soutien des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires

Le Ministère compte poursuivre son soutien à la modernisation et à l'intégration des systèmes de transport, en plus d'optimiser leur utilisation dans une perspective de développement durable.

Pour ce faire, la planification et la gestion intégrée des systèmes de transport devront tenir compte des innovations technologiques et des modèles d'affaires prometteurs afin de pouvoir répondre de façon fiable et souple à l'évolution des besoins prioritaires des utilisateurs et des particularités de chaque région. Cela doit se faire aussi bien dans le respect des sources de financement disponibles que dans une optique de gestion écoresponsable, en visant une mobilité plus durable.

Des investissements majeurs sont prévus afin de maintenir en bon état les infrastructures routières sous sa responsabilité. Le Ministère soutient également le développement des infrastructures, des équipements et des services de transport collectif, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il entend poursuivre le soutien au transport adapté et promeut l'utilisation des modes de transport autres que l'automobile.

Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la cohérence des actions à entreprendre en matière de sécurité des systèmes de transport et auprès d'une multitude de partenaires d'horizons divers. En tant que gestionnaire du réseau routier supérieur, d'un réseau d'aéroports et d'héliports, de deux chemins de fer, du Centre de gestion de l'équipement roulant et du Service aérien gouvernemental, le Ministère doit assurer l'exploitation sécuritaire des infrastructures, des équipements et des services dont il est responsable. Il veille également à la sécurité du réseau ferroviaire de compétence provinciale et à l'encadrement de la sécurité des adeptes de véhicules hors route (VHR), en collaboration étroite avec les fédérations et les clubs de VHR.

Actions envisagées :

- Investir dans le maintien en bon état des chaussées, des chemins de fer et des structures sous la gestion du Ministère, tel qu'il est planifié au Plan québécois des infrastructures;
- Soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs efforts afin de prendre en charge et de développer des services de transport collectif tant en milieu rural qu'urbain;
- Soutenir la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra pour une mise en œuvre rapide et intégrée du Réseau express métropolitain et son intégration aux systèmes de transport existants;
- Poursuivre le soutien au développement des infrastructures et des équipements de transport collectif afin de maintenir, d'améliorer et de développer des réseaux de transport collectif efficaces et de créer des conditions favorisant leur usage;
- Promouvoir l'utilisation des modes de transport actifs et alternatifs à l'automobile;
- Soutenir le transfert modal et l'implantation de projets intermodaux;
- Poursuivre le soutien aux organismes de transport adapté municipaux, l'amélioration de l'accessibilité au transport collectif ainsi que le remboursement des adaptations permettant de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite;
- Fournir une aide technique et financière au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier, pour l'amélioration de la sécurité des passages à niveau ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux;
- Continuer à veiller à la sécurité du réseau ferroviaire de compétence provinciale en collaboration avec l'industrie ferroviaire, et ce, par la réalisation d'inspections et d'enquêtes et par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire;
- Assurer l'entretien et la réhabilitation du réseau ferroviaire du Chemin de fer Québec Central et du Chemin de fer de la Gaspésie, propriétés du gouvernement du Québec, et assurer une exploitation optimale, conjointement avec le milieu régional et les expéditeurs;
- Appuyer les milieux locaux dans leurs efforts pour mettre en place des réseaux cyclables, dont la Route verte;
- Assurer un accès régulier aux régions éloignées et isolées;
- Mettre en œuvre le Plan québécois des systèmes de transports intelligents;
- Mettre en œuvre le Plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur;
- Mettre en œuvre la Politique de mobilité durable;
- Mettre en œuvre le Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023;
- Optimiser les actions en matière de sécurité civile.

ORIENTATION 2**Préserver l'environnement**

Dans la préoccupation constante de préserver l'environnement, le Ministère soutient l'électrification des transports et les solutions qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il entend poursuivre ses activités dans le but de développer des solutions novatrices et durables, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Actions envisagées :

- Déployer une stratégie de communication gouvernementale qui assure la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et qui soutient des initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques;
- Veiller à l'électrification progressive du parc de véhicules légers des ministères et organismes publics par l'intermédiaire du Centre de gestion de l'équipement roulant;
- Favoriser l'ajout d'autorisations d'accès privilégiés aux véhicules électriques sur certaines voies réservées où le covoiturage est permis;
- Permettre le passage gratuit des véhicules électriques aux ponts à péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30 ainsi qu'aux traverses payantes de la Société des Traversiers du Québec;
- Soutenir le développement de l'offre de transport collectif électrifié;
- Créer des incitatifs à l'électrification dans le cadre du programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du transport maritime, aérien et ferroviaire et celui du développement du transport intermodal;
- Réduire l'empreinte environnementale du transport routier des marchandises par l'amélioration de l'efficacité énergétique, par le recours accru aux énergies moins émettrices de gaz à effet de serre et par le transfert modal;
- Poursuivre les activités de recherche dans le but de développer des solutions novatrices et durables en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Soutenir le déploiement de l'infrastructure de recharge rapide le long des principaux axes routiers dans une perspective de sécurité des déplacements.

ORIENTATION 3**Consolider l'expertise et accroître la performance**

L'amélioration de la capacité organisationnelle et de la saine gestion des fonds publics passent par le renforcement de l'expertise nécessaire à la prise en charge de fonctions clés du Ministère. Le personnel du Ministère agit avec compétence et veille à appliquer la plus grande rigueur dans son travail. En plus d'être intègre, l'organisation s'assure d'être transparente de façon proactive. Également, le Ministère doit renouveler son organisation et renforcer son cadre de gouvernance afin d'accroître son niveau d'efficacité et d'efficience et, par le fait même, sa performance globale.

Actions envisagées :

- Poursuivre le déploiement du plan de transformation organisationnelle qui s'appuie sur trois axes : une organisation performante, une gouvernance renforcée et une équipe compétente et mobilisée;

- Poursuivre l'embauche et l'affectation des ressources nécessaires pour assurer le renforcement de l'expertise;
- Optimiser l'approche du Ministère, notamment en matière d'application des règles contractuelles prévues par la Loi et ses règlements, ses politiques et ses directives, et poursuivre le développement du programme de formation en gestion contractuelle;
- Favoriser la réalisation à l'interne des activités de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures;
- Dispenser la formation en éthique et lobbyisme au personnel du Ministère;
- Investir davantage dans la formation continue du personnel, le développement des compétences et le transfert de connaissances;
- Poursuivre les démarches en vue d'obtenir la certification « Entreprise en santé »;
- Renforcer la fonction d'évaluation et d'examen stratégique de programmes;
- Mettre en œuvre l'optimisation des grands processus d'affaires ainsi que l'optimisation de certains autres processus;
- Renforcer la gestion documentaire.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 s'établit à 698,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 12,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. À ce montant s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières de même que l'amélioration, la réfection, et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. Ce programme prévoit un budget pour la Commission des transports du Québec.

Le budget de dépenses 2018-2019 est de 638,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 12,2 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse des dépenses d'entretien d'hiver et de transfert au bénéfice de la Société des Traversiers du Québec. Des montants additionnels seront aussi consacrés aux projets d'infrastructures portuaires et intermodaux consacrés au transport des marchandises.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses 2018-2019 est de 60,1 M\$, soit une somme comparable à la dépense probable de l'exercice financier 2017-2018.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	638 112,5	12 208,5	615 824,0	625 904,0
2. Administration et services corporatifs	60 061,3	284,7	59 786,2	59 776,6
Total	698 173,8	12 493,2	675 610,2	685 680,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 8,6 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	60 176,0	9 073,5	51 102,5
Immobilisations en ressources informationnelles	6 200,0	(500,0)	6 700,0
Prêts, placements, avances et autres	50,0	-	50,0
Total	66 426,0	8 573,5	57 852,5

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****L'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	11 283,3	11 249,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de l'assurance automobile du Québec	278 945,0	10 250,0	261 029,0	10 250,0
Société des Traversiers du Québec	159 425,4	121 503,7	150 089,4	111 069,6

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien				
Dépenses	74 137,5	-	68 416,5	-
Investissements	21 270,0		837,0	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	123 191,3	-	114 256,5	-
Investissements	68 827,7		39 033,9	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	43 141,4	-	21 507,6	-
Investissements	150,0		113,0	
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	4 266 583,0	-	3 737 314,4	-
Investissements	2 090 872,0		1 978 456,9	

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité et à la richesse collective et au développement social du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et le maintien de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens et des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires afin d'en faciliter l'accès :

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise de son réseau présent dans toutes les régions. Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère met en œuvre la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) et le plan d'action gouvernemental qui en découle, coordonne l'application de la Politique gouvernementale en action communautaire et le déploiement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole et pilote la campagne d'Entraide auprès du personnel et des personnes retraitées des secteurs public et parapublic;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- Le Directeur de l'état civil agit comme officier public en inscrivant au registre de l'état civil les naissances, mariages, unions civiles et décès et en délivrant les documents officiels en découlant, ce qui permet aux citoyens d'exercer leurs droits civils et d'accéder à divers programmes et services;
- Le Registraire des entreprises contribue à la protection des entreprises, des associations et des citoyens dans leurs relations économiques et sociales en agissant à titre d'officier public et s'assure du respect des lois régissant les entreprises et leurs activités;

- Le Secrétariat du travail offre aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations du travail, ce qui contribue au maintien de relations du travail harmonieuses et favorise l'atteinte de conditions de travail équitables.

Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail, et avec plusieurs organismes communautaires, dans les secteurs de l'emploi, du développement social et de l'action communautaire autonome, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que de la défense collective des droits. Il s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux pour simplifier l'accès aux services aux citoyens et aux entreprises, notamment par l'entremise de Portail Québec (www.gouv.qc.ca).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent des orientations du Plan stratégique 2015-2018 (prolongé à 2019) du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Répondre aux besoins du marché du travail

Dans un contexte de vieillissement de la population active et de l'amélioration constante des indicateurs du marché du travail, le Québec doit relever le défi de l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises. Ainsi, avec l'appui des partenaires du marché du travail, le Ministère accentuera ses efforts pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre, intégrer dans le monde du travail tous les bassins de main-d'œuvre, accompagner les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre, notamment par la gestion de la diversité et l'aide au recrutement, et fournir de l'information sur le marché du travail.

Actions envisagées

- Jouer un rôle stratégique dans le développement des politiques gouvernementales en emploi, notamment par la mise en œuvre des priorités qui relèvent du Ministère issues du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, par l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre et par l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- Mettre en œuvre les actions qui relèvent du Ministère prévues dans le plan d'action concerté de la Commission des partenaires du marché du travail en matière d'adéquation formation-compétences-emploi, dont « travailler de concert avec elle au développement d'une information sur le marché du travail plus précise qui permettra de mieux identifier les besoins de main-d'œuvre autant au niveau national que régional »;
- Contribuer à l'instauration d'une culture de formation continue et favoriser l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre par une augmentation des entreprises qui investissent en formation;
- Contribuer à améliorer et utiliser les connaissances sur le développement des compétences de la main-d'œuvre et sur les meilleures pratiques en matière de formation en emploi;

- Accroître la présence en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration au marché du travail en intervenant auprès des personnes sans emploi, notamment auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale et des personnes immigrantes (cible de 145 500 retours en emploi à la suite d'une participation aux activités des services publics d'emploi, dont 37 000 par les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale et 27 000 par des personnes immigrantes);
- Contribuer à la mise en place de dispositifs qui favoriseront l'organisation de stages en milieu de travail ou l'acquisition d'expérience en milieu de travail;
- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail en poursuivant les travaux de développement du Carrefour de l'emploi et de la formation.

ORIENTATION 2

Développer les compétences des entreprises en matière de gestion de ressources humaines

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les besoins des entreprises en matière de gestion des ressources humaines, ce qui inclut la formation de la main-d'œuvre, mais aussi le recours aux bonnes pratiques de recrutement et de rétention, seront en augmentation. La contribution du Ministère à cet égard consiste à fournir de l'aide-conseil et du soutien financier aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines.

Actions envisagées

- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée, en soutenant les entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi (cible de 12 500 entreprises nouvellement aidées);
- Augmenter la proportion des petites entreprises auprès desquelles le Ministère intervient.

ORIENTATION 3

Contribuer efficacement au maintien de relations du travail harmonieuses

Le Ministère offre aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations du travail. Des médiateurs-conciliateurs impartiaux ont la capacité d'orienter les parties vers une entente en les invitant à des discussions constructives.

Actions envisagées

- Faciliter la conclusion des conventions collectives sans arrêt de travail;
- Contribuer à l'amélioration des relations du travail dans les entreprises;
- S'assurer du traitement et de l'octroi ou du renouvellement des permis de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

ORIENTATION 4**Favoriser l'atteinte de conditions de travail équitables**

Le Ministère contribue à la détermination de conditions de travail équitables au Québec. Il se préoccupe notamment du sort des clientèles plus vulnérables sur le marché du travail et, par ses avis et mémoires, contribue à la prise de décisions gouvernementales.

Actions envisagées

- Contribuer à une évolution équitable du salaire minimum;
- Connaître les tendances émergentes, les besoins des partenaires et de la clientèle du domaine du travail et poser les actions appropriées, au besoin.

ORIENTATION 5**Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes démunies**

Occuper un emploi demeure le meilleur moyen de favoriser l'autonomie économique et sociale des individus et de réduire la pauvreté. Favoriser l'inclusion économique et la participation sociale de tous les citoyens, tout en répondant adéquatement aux besoins du marché du travail, représente une solution permettant de concilier progrès économique et progrès social.

Actions envisagées

- Diminuer la présence aux programmes d'assistance sociale, particulièrement celle des jeunes par :
 - La mise en œuvre du Programme objectif emploi qui vise notamment l'intégration en emploi des nouveaux prestataires de l'assistance sociale qui sont sans contraintes à l'emploi;
 - La réalisation des actions permettant d'offrir de l'aide et de l'accompagnement social aux prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre à court terme une démarche vers l'emploi;
 - La réalisation des actions permettant d'intervenir dès le dépôt d'une demande d'aide financière de dernier recours afin de réduire les délais d'admissibilité à cette aide;
 - Une intervention rapide afin de favoriser une sortie des programmes de l'assistance sociale, grâce à l'ensemble des actions portées par tous les secteurs du Ministère, dont celles liées au secteur de l'emploi.
- Assurer une action gouvernementale concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par :
 - La mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 :
 - Ajustements législatifs et réglementaires;
 - Alliances pour la solidarité (Fonds québécois d'initiatives sociales);

- Financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (Fonds d'aide à l'action communautaire autonome);
- Coordination interministérielle.

ORIENTATION 6

Soutenir les initiatives favorisant la solidarité

L'action communautaire est une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Près de 5 000 organismes communautaires sont financés par le gouvernement. Également, plus de 2,2 millions de Québécoises et de Québécois de 15 ans et plus (32,1 %) font du bénévolat. Le Ministère est responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

Actions envisagées

- Poursuivre la consolidation de l'apport de l'action communautaire et de l'action bénévole au sein de la société québécoise;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022.

ORIENTATION 7

Simplifier l'accès aux services

La simplification des démarches des citoyens et des entreprises auprès de l'Administration est au cœur des demandes de la population et des entreprises. Le Ministère, dans le cadre du déploiement de la prestation de services de Services Québec, est appelé à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la simplification de l'accès des citoyens et des entreprises aux services publics.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement d'Entreprises Québec par l'intégration des différentes prestations électroniques transactionnelles des ministères et organismes sur Zone entreprise et l'arrimage de fonctionnalités telles que le changement d'adresse et le démarrage d'entreprise;
- Regrouper les activités de prestation de services au comptoir, au téléphone et sur le Web des ministères et organismes au sein de Services Québec;
- Mettre en place un pôle d'expertise gouvernementale en gestion et développement de registres;
- Poursuivre le développement d'un service intégré de délivrance de permis et de licences à partir du répertoire de l'outil PerLE.

ORIENTATION 8

Mettre en œuvre des pratiques organisationnelles et de gestion innovantes

Dans un contexte d'évolution et de diversification de son offre de service, le Ministère souhaite favoriser une cohérence accrue entre les différents secteurs de son organisation. Il vise à renforcer sa culture organisationnelle par la promotion d'une identité collective forte qui deviendra le point de repère de l'ensemble de son personnel, ce qui contribuera à favoriser l'engagement de celui-ci.

Actions envisagées

- Réaliser les dernières étapes du plan d'action ministériel visant la consolidation d'une culture organisationnelle forte;
- Faire évoluer les pratiques de gestion de l'organisation vers une performance accrue par :
 - Le développement d'une culture d'amélioration continue, la formation du personnel et le développement de projets Lean;
 - Le développement en continu des travaux de conformité au sein du Ministère.

ORIENTATION 9

Tirer profit des ressources informationnelles

La stratégie visant à contrer la désuétude technologique et à assurer l'évolution des services sera complétée au 31 mars 2018 comme prévu. À la suite de ce redressement, le Ministère poursuit ses travaux ayant pour objectif que les assises technologiques sur lesquelles reposent ses services permettent de répondre adéquatement aux besoins évolutifs de ses clientèles et soutiennent adéquatement le maintien de ses niveaux de services.

Action envisagée

- Poursuivre les travaux visant à mettre à niveau les différentes composantes de l'infrastructure technologique désuètes ou qui le seront dans un avenir rapproché.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2018-2019 du Ministère s'établit à 4 360,2 M\$, soit une hausse de 7,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. En tenant compte notamment d'un montant de 75,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui s'ajoutera en cours d'année 2018-2019, le budget de dépenses du Ministère présentera une croissance de 82,2 M\$. Cette augmentation est due principalement à des sommes additionnelles découlant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. À ce montant s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme totalise 818,1 M\$, soit une diminution de 19,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique notamment par l'ajout, au cours de l'exercice 2017-2018, d'un budget additionnel de 23,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'un budget additionnel de 24,9 M\$ en provenance de la Provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi. Ces sommes s'ajouteront à nouveau au cours de l'exercice 2018-2019. Cette variation tient également compte des sommes additionnelles découlant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisé dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme est de 3 013,8 M\$. Il s'agit d'une hausse de 31,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par les mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et une baisse de la clientèle de l'aide financière de dernier recours. Cette variation tient également compte de l'ajout d'un montant de 52,0 M\$, en 2017-2018, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2018-2019.

PROGRAMME 3

Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion de l'ensemble des programmes confiés au Ministère. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. De plus, ce programme vise au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2018-2019 de ce programme est de 509,8 M\$, ce qui représente une hausse de 3,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique notamment par le déploiement de Services Québec et par la hausse des coûts de loyer.

PROGRAMME 4
Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

Le budget de dépenses 2018-2019, soit 18,6 M\$, est inférieur de 8,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par une somme de 6,8 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2017-2018 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	818 091,6	(19 291,7)	799 439,3	837 383,3
2. Mesures d'aide financière	3 013 813,5	31 556,3	2 955 901,2	2 982 257,2
3. Administration	509 751,4	3 300,8	496 271,4	506 450,6
4. Travail	18 553,9	(8 381,1)	18 465,4	26 935,0
Total	4 360 210,4	7 184,3	4 270 077,3	4 353 026,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2018-2019 du Ministère est de 2,2 M\$. La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	485,0	(280,0)	765,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	1 681,0	-	1 681,0
Total	2 166,0	(280,0)	2 446,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 226,0	2 226,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	28 828,9	28 828,9	26 828,9	26 828,9

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	25 702,2	21 877,7	23 434,2	19 718,0
Investissements	-		-	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 106 946,4	932 020,2	1 086 846,7	914 027,1
Investissements	-		-	
Fonds des biens et des services				
Dépenses	117 282,1	67 403,9	105 204,3	63 254,9
Investissements	4 510,4		2 191,2	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	20 026,1	17 626,1	19 226,1	17 626,1
Investissements	15 769,0		14 746,3	

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2018-2019		2017-2018	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Dépenses	84 043,0	6 387,8	84 270,2	6 269,3
Investissements	8 550,0		2 760,0	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	30 546,3	30 127,2	23 578,1	23 539,2
Investissements	-		-	

